

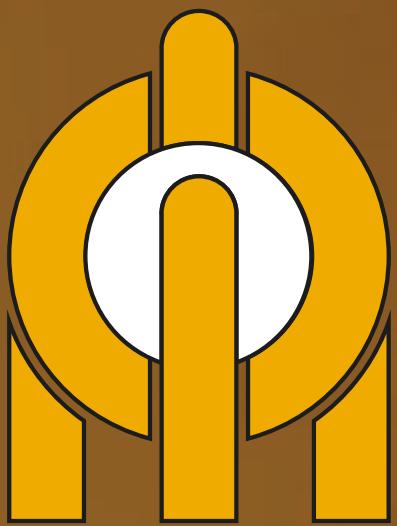


RAPPORT ANNUEL

2024



Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances



CICA-RE

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CICA-RE	4
PRINCIPAUX INDICATEURS	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
DIRECTION GÉNÉRALE	8
AVANT-PROPOS	9
 I- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL	11
II- LES OPÉRATIONS	15
A Les produits	15
1. Le Chiffre d'affaires	15
2. Les provisions de primes	29
3. Les autres produits	29
B Les charges	30
1. Les charges de sinistres	30
2. Les commissions	32
3. Les Autres Charges	32
4. Le Ratio Combiné brut et net de rétro	32
C La rétention et la rétrocession	33
D Les résultats	34
1. Les Résultats Techniques	36
2. Le Résultat Net de l'Exercice	36
3. L'affectation du Résultat Net	37
4. La Masse Bilancielle	37
 III- LA SOLVABILITÉ DE LA COMPAGNIE	39
IV. PERSPECTIVES	41
 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	42
V. ANNEXE	52

CICA-RE

Créée le 24 septembre 1981 par les douze (12) Etats Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA) devenue CIMA depuis la signature en 1992 du Traité de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances, la CICA-RE a véritablement démarré ses opérations techniques à partir du 1^{er} janvier 1984. Le siège social est à Lomé (République Togolaise).

CAPITAL SOCIAL : **60 000 000 000 FCFA capital libéré**

Au 31 décembre 2024, le capital de la compagnie est de 60 000 000 000 FCFA entièrement libéré qui se répartit comme suit :

- 51% détenus par les douze (12) Etats Membres
- 49% détenus par des Institutions Financières, des Banques de Développement et des Sociétés d'Assurances



NOTRE VISION

Etre le réassureur leader de la Zone CIMA et un opérateur incontournable sur le continent africain.

NOS VALEURS

- Réactivité
- Respect des engagements
- Bonne gouvernance
- Quête permanente de l'excellence

NOTRE MISSION

- Promouvoir le développement des activités nationales d'assurances et de réassurances dans les pays membres ;
- Favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous régionales et régionales ;
- Contribuer au développement économique de la Zone CIMA en particulier et de l'Afrique en général.



LES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS		2024	2023	2022	2021	2020	Var. 23/24
EXPLOITATION	Primes Emises	136 518	117 585	105 965	96 895	87 040	16%
	Primes Conservées	107 740	91 859	86 394	81 735	70 521	17%
	Primes Acquises Nettes	111 047	90 588	83 467	78 155	64 251	23%
	Résultat Net	11 296	10 005	8 220	7 349	5 742	13%
STRUCTURE	Fonds Propres	112 732	104 622	98 083	84 733	77 989	8%
FINANCIÈRE	Total bilan	261 826	234 426	211 159	177 866	157 235	12%

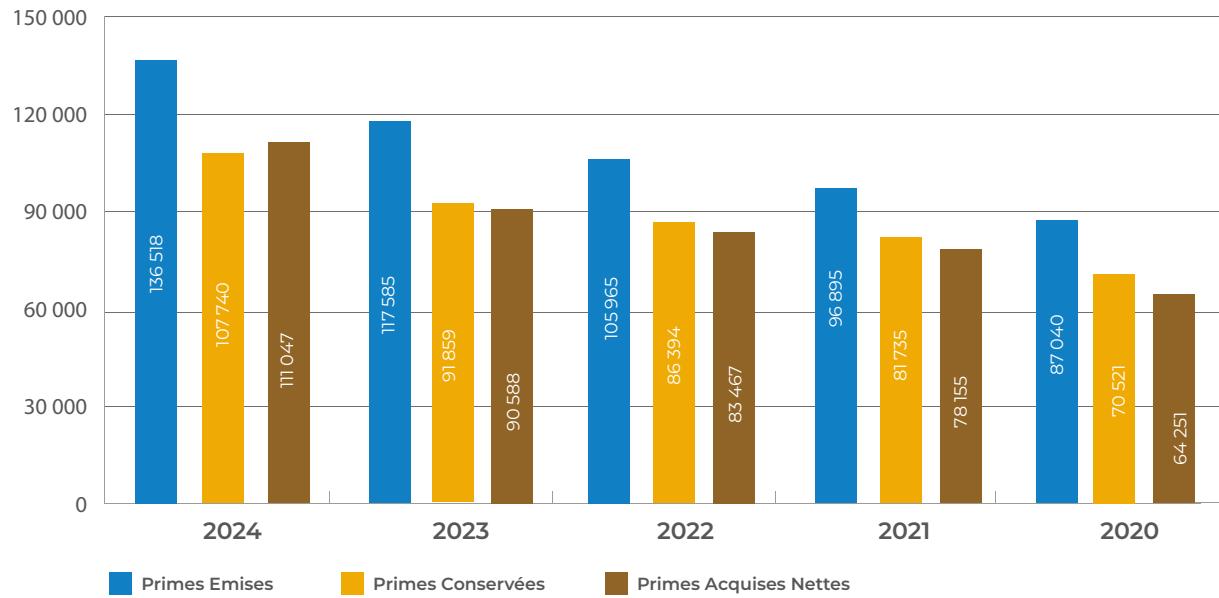
Chiffres en millions de FCFA

RATING

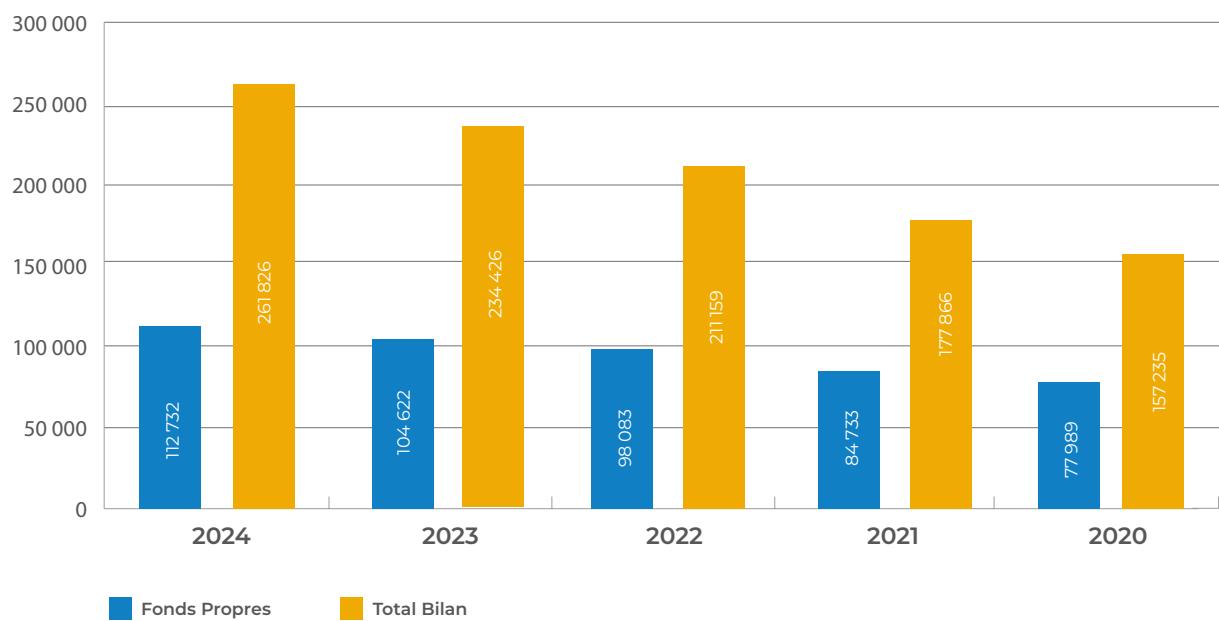


GCR Zone CIMA AAA
International BB+

STRUCTURE D' EXPLOITATION 2020 - 2024
(millions de FCFA)



STRUCTURE FINANCIERE 2020 - 2024
(millions de FCFA)



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2024



**Antoni Marie Jubilaire
ABOUI Epouse MENDOUA**

Présidente du Conseil d'Administration
Administrateur
Représentant l'Etat du CAMEROUN / Directrice des Assurances du CAMEROUN



Mamadou DEME

Administrateur
Représentant l'Etat du SENEGAL / Directeur des Assurances du Sénégal



Issouf TRAORE

Administrateur
Représentant l'Etat de COTE D'IVOIRE / Directeur des Assurances de la Côte d'Ivoire



Frédéric FLEJOU

Administrateur
Représentant la BAD / Consultant à la BAD



Thomas ZONGO

Administrateur
Représentant le Groupe « AUTRES SOCIETES D'ASSURANCES » ELARGI / Directeur Général de SONAR VIE & IARD



Moustapha BEN BARKA

Administrateur
Représentant la BOAD / Vice-président de la BOAD



**Jacques Gnénéyéri
SILUE**

Administrateur
Représentant la CNPS-CI
Directeur Général Adjoint
Chargé de l'Administration et des Finances de la CNPS-CI



Etienne RAMBA

Administrateur
Représentant l'Etat du GABON /
Directeur National des Assurances du GABON



Djénéba DAO

Administrateur
Représentant l'Etat du BURKINA FASO /
Directrice des Assurances du Burkina Faso



Mamadou KONE

Administrateur
Représentant les PRIVES IVOIRIENS / Président de l' Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI)



Paulin DAKO

Administrateur
Représentant le Groupe d'Etats : CONGO - BENIN - MALI / Directeur des Assurances du BENIN



**Gali GANDA
MAGA**

Administrateur
Représentant le Groupe d'Etats : TOGO - TCHAD - RCA - NIGER / Directeur National des Assurances du TCHAD

COMPOSITION DIRECTION GÉNÉRALE

AU 31 DÉCEMBRE 2024



Dr Karim DIARASSOUBA

Directeur Général



Abdias SABA

Directeur Général Adjoint

BÉNÉFICE 2024

**11,296
milliards
de FCFA**

contre 10,005
milliards
de FCFA en 2023



“

41^e *Rapport*

annuel présente l'exercice comptable 2024, décrit les conditions dans lesquelles la Compagnie a évolué ainsi que les perspectives de développement.

Le chiffre d'affaires 2024 s'établit à 136,518 milliards de FCFA et connaît une hausse de 16,10% par rapport à l'exercice précédent où le chiffre d'affaires était de 117,585 milliards de FCFA.

Les affaires réalisées en zone CIMA représentent 49% du chiffre d'affaires global contre 50% en 2023.

Les cessions légales enregistrent une hausse de 7,79% soutenue par la cession légale au premier franc et représentent 35,46% du chiffre d'affaires contre 38,20% en 2023. Les conventionnelles qui, sur l'exercice écoulé, représentaient 61,80% du chiffre d'affaires, s'élèvent en 2024 à 64,54% toutes zones confondues en valeur relative, et enregistrent une hausse de 21,24%.

Le résultat technique des acceptations brutes s'élève à 33,257 milliards de FCFA. Quant au résultat technique des acceptations nettes de rétrocession, il est égal à 20,555 milliards de FCFA. Le bénéfice de l'exercice,

après déduction des frais généraux et amortissements, et sous l'effet des profits et pertes hors exploitation, s'élève à 11,296 milliards de FCFA contre 10,005 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 13%. Il représente 19% du capital social.

Le total du bilan s'élève à 261,826 milliards de FCFA contre 234,426 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 27,400 milliards de FCFA en valeur absolue et de 12% en valeur relative.

Ce rapport, dans une première partie, décrit le contexte économique et l'environnement commercial au cours de l'exercice 2024.

Dans une deuxième partie, sous le titre « les opérations », l'exploitation est analysée.

Le rapport donne, en conclusion, un aperçu sur les perspectives de la Compagnie au cours des prochains exercices.



le taux d'inflation en
moyenne annuelle
est revenu à

5,8%

après 6,7%
en 2023





CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

En 2024, l'économie mondiale, en dépit des répercussions des tensions géopolitiques persistantes ça et là sur le PIB et sur les prix, a effectué ce que les Experts appellent un atterrissage en douceur car l'essentiel a été sauvé : l'inflation est contenue et la récession a été évitée. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 3,2% contre 3,3% en 2023 alors que l'inflation poursuit son ralentissement en passant de 6,7% à 5,8%.

Cependant, les chocs et autres facteurs d'incertitude qui ont marqué le contexte économique mondial ont été diversement ressentis.

Dans les pays développés, l'activité économique est en hausse de 1,8% contre 1,7% en 2024 grâce à une croissance plus solide aux Etats-Unis en rapport avec une demande intérieure dynamique et une impulsion budgétaire expansive. L'investissement a commencé à se redresser après une contraction en 2023 malgré des taux d'intérêt encore élevés.

En zone Euro, l'activité a enregistré une légère reprise avec un taux de croissance de 1,8% contre 1,7% en 2023, tiré par les dépenses publiques et la consommation privée. Cependant, il a été freiné par la hausse des taux d'intérêt.

Dans les économies émergentes, le taux de croissance du PIB a reculé et s'est établi à 4,2% contre 4,4% en 2023, reflet de la résilience chinoise. Les exportations chinoises ayant bénéficié du raffermissement des exportations. Dans les autres pays (Inde, Indonésie et Brésil), la demande intérieure a été l'un des facteurs de résilience.

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance s'est stabilisé entre 2023 et 2024 à 3,6% en lien avec l'économie Nigériane qui est restée stable à 2,9%.

Dans la zone UEMOA, la croissance économique s'est établie à 6,2% contre 5,3% en 2023 en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs. L'inflation a été contenue au taux de 3,8% contre 3,7% en 2023. L'exécution des opérations financières des Etats en 2024 s'est soldée par une réduction du déficit budgétaire global représentant 5,3% du PIB contre 5,9% en 2023.

Dans la zone CEMAC, la croissance économique a été vigoureuse avec un taux de croissance du PIB de 4% contre 2,3% en 2023 après le repli de l'activité pétrolière conjugué avec le ralentissement des activités non pétrolières observés un an plutôt. Les pressions inflationnistes se sont poursuivies en 2024 en lien avec un déficit budgétaire contenu.

Dans la zone CIMA, le renforcement du cadre réglementaire par l'adoption de quatre (04) nouveaux règlements en 2024, ont contribué au renforcement du dispositif prudentiel. Il s'agit des règlements suivants :

Règlement N° 001/24 relatif à la distribution électronique avec des exigences de cybersécurité ;

Règlement N° 003/24 portant révision des règles de participation aux bénéfices avec un impact sur les engagements techniques ;

Règlement N°006/24 constituant la gouvernance actuarielle et des obligations de transparence dans l'évaluation des provisions techniques ;

Règlement N°010/24 instituant une obligation d'avoir un Plan de Continuité d'Activités (PCA) axé sur le système d'information et la gestion des risques.

Les statistiques du marché, publiées par la FANAF en 2024, ressortent une prime globale de 1 871 milliards de FCFA en 2023 contre 1 678 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 11,5%. Les primes Vie s'élèvent à 676 milliards de FCFA contre 613 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 10,2%, légèrement en deçà du taux de croissance observé en 2022 de 10,9%. Le marché Non-Vie enregistre des primes pour un montant total de 1 196,2 milliards de FCFA contre 1 065,4 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 12,2% légèrement en dessous du taux ressorti en 2022 de 12,4%.

Sur le plan interne, les changements intervenus dans la gouvernance de la Compagnie, notamment au niveau du Conseil d'Administration, méritent d'être relevés.

1. Changements intervenus dans le Conseil d'Administration

1.1 Election du Président du Conseil d'Administration

Madame ABOUI Antoni Marie Jubilaire Epouse MENDOUA a été élue Présidente du Conseil lors de la 152^{ème} session du Conseil tenue le 26 mars 2024 à Lomé.

1.2 Election d'Administrateurs

La 42^{ème} Assemblée Générale Ordinaire a élu en qualité d'Administrateurs, pour un mandat à effet du 05 juillet 2024 jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026, les personnalités dont les noms suivent :

Madame ABOUI Antoni Marie Jubilaire Epouse MENDOUA, Administrateur représentant le Cameroun ;

Monsieur Issouf TRAORE, Administrateur représentant la Côte d'Ivoire ;

Monsieur DEME Mamadou, Administrateur représentant le Sénégal ;

Monsieur SILUE Généyéri, Administrateur représentant la CNPS CI ;

Monsieur BEN BARKA, Administrateur représentant la BOAD ;

Monsieur Etienne RAMBA en tant qu'Administrateur représentant le Gabon, en remplacement de M. Olivier MEBIAME ASSAME ;

Madame Djénéba DAO en tant qu'Administrateur représentant le Burkina-Faso, en remplacement de Mme Mamou OUEDRAOGO ;

Monsieur DAKO Paulin comme Administrateur représentant le groupe CONGO-BENIN-MALI, en remplacement de Monsieur Elvis Camille de Monique NZEINGUED ;

Monsieur ZONGO Thomas comme Administrateur représentant le groupe « Autres Sociétés d'Assurances », en remplacement de Monsieur Maurice MATANGA ;

Monsieur GANDA MAGA GALI comme Administrateur représentant le groupe TOGO-TCHAD-RCA-NIGER, en remplacement de Monsieur ASSIGNON Koffi Masé Elom.

1.3 Recomposition des Comités Spécialisés

Le Conseil d'Administration est doté de trois (03) Comités Spécialisés, à savoir :

- a) Le Comité d'Audit et des Risques ;
- b) Le Comité d'Investissement ;
- c) Le Comité de Rémunération des Dirigeants et de la Conformité

Les changements intervenus au niveau du Conseil ont entraîné une recomposition desdits Comités ainsi qu'il suit :

a) Comité d'Audit et des Risques

- Monsieur DEME Mamadou, Président ;
- Mme DAO Djénéba, Membre ;
- Monsieur Etienne RAMBA, Membre ;
- Monsieur Mamadou G. K. KONE, Membre ;
- Monsieur FLEJOU Frédéric, Membre.

b) Comité d'Investissement

- Monsieur TRAORE Issouf, Président ;
- Monsieur GANDA MAGA GALI, Membre ;
- Monsieur ZONGO Thomas, Membre.

c) Comité de Rémunération des Dirigeants et de la Conformité

- Monsieur BEN BARKA Moustapha, Président ;
- Monsieur SILUE Gnénéyéri, Membre ;
- Monsieur DAKO Paulin, Membre.

2. Les délibérations du Conseil

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil s'est réuni aux lieux et dates ci-après :

Date	Lieu	Objet de la réunion
26/03/24	Lomé	Élire son Président et examiner le Plan Stratégique
27/03/24	Yaoundé	Arrêter les comptes de l'exercice 2023
03/07/24	Abidjan	Examiner le rapport d'activités au 30 juin 2024
22/08/24	Visio-conférence	Elire son Président et recomposer les comités spécialisés après le renouvellement du mandat du Conseil par l'AGO du 05 juillet 2024.
14/12/24	Libre-ville	Valider le PSD et approuver les Programme et Budget 2025

A l'issue de ces sessions, le Conseil a pris les décisions suivantes :

2.1 Des approbations

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- Le Plan Stratégique de Développement 2025-2029 dénommé « CICA-RE : Ambitions 2025-2029 ». Ce Plan définit les contours de la Compagnie en 2029 autour de cinq (05) axes stratégiques, à savoir, Croissance rentable, Excellence technique, Excellence opérationnelle, Modernisation du Système d'Information, et Rôle institutionnel ;

- Les programmes et budgets 2025 orientés vers la mise en œuvre du PSD 2025-2029 avec comme axe central, le démarrage du processus de modernisation du Système d'Information, l'opérationnalisation du modèle de capital économique et le déploiement des initiatives de croissance rentable ;
- Les amendements à la politique de placement de la Compagnie ;
- La politique d'alertes et de signalement d'inconduites.

2.2 Des autorisations

Au cours des différentes sessions, le Conseil a autorisé :

- La réalisation d'une étude d'opportunité pour la modernisation du Système d'Information de la Compagnie ;
- La refonte des méthodes de provisionnement des primes et sinistres ;
- L'implémentation des recommandations de la revue du modèle de capital économique ;
- La réalisation de la première édition de l'enquête annuelle de satisfaction du personnel ;
- La formalisation de la méthode de détermination des provisions pour rapatriement et gratifications avec la méthode d'évaluation actuarielle ;
- La poursuite de l'opération d'assainissement des comptes de créances en souffrance. Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, des réunions des Comités Spécialisés du Conseil ont été organisées.

Conformément aux procédures du Conseil, ces décisions ont été éclairées par les avis des Comités Spécialisés du Conseil.

a) Comité d'Audit et des Risques

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont porté essentiellement sur :

- L'examen et la validation des hypothèses et projections du Plan Stratégique de Développement 2025-2029 de la Compagnie ;
- L'examen du document de la politique d'alertes et de signalement d'inconduites ;

- L'examen et la validation des programmes et budgets 2025 ;
- L'examen et la validation de l'appétit aux risques financiers de la Compagnie ;
- L'examen et la validation des rapports d'activités des directions de contrôle (Directions de l'Audit Interne, du Risk Management et de l'Inspection Technique) ;
- L'examen des rapports d'étape de diverses études recommandées par le Conseil, entre autres, le modèle de capital économique, étude d'opportunité pour la modernisation du système d'information, etc.

b) Comité de Rémunération des Dirigeants et de la Conformité

Les travaux du de Rémunération des Dirigeants et de la Conformité ont porté essentiellement sur :

- L'état de mise en œuvre de la politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil sur la Conformité et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- La rémunération des Dirigeants.

c) Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement s'est réuni pour émettre un avis sur :

- L'état de mise en œuvre de la politique d'investissement ;
- Les amendements au document de politique d'investissement ;
- Le suivi de l'exécution des décisions d'investissement ;
- Le budget d'investissements, de placements et de trésorerie de la Compagnie.





LES OPÉRATIONS

A. LES PRODUITS

1. Le Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires brut toutes branches confondues s'élève à 136,518 milliards de FCFA contre 117,585 milliards de FCFA en 2023, en hausse de 18,933 milliards de FCFA en valeur absolue, soit une progression de 16,10%.

La progression du chiffre d'affaires provient essentiellement de la hausse des souscriptions des traités Vie et Non-Vie d'un montant total de 20,155 milliards de FCFA. Les détails des progressions se présentent de la façon suivante :

- Nouvelles Cessions légales Non-Vie : de FCFA 28,080 milliards en 2023 à FCFA 30,858 milliards en 2024 (1^{er} Franc FCFA 17,037 milliards ; Cessions légales Facultatives FCFA 13,821 milliards).
- Nouvelles Cessions légales Vie : de FCFA 2,888 milliards en 2023 à FCFA 3,263 milliards en 2024 (1er Franc 3,076 milliards ; Cessions légales Facultatives 0,188 milliard).
- Cessions légales Traités Non-Vie : de FCFA 11,297 milliards en 2023 à FCFA 11,658 milliards en 2024.
- Facultatives Non-Vie CIMA : de FCFA 7,998 milliards en 2023 à FCFA 11,083 milliards en 2024.
- Traités Vie CIMA : de FCFA 3,175 milliards en 2023 à FCFA 3,753 milliards en 2024.
- Facultatives Vie CIMA : de FCFA 0,233 milliard en 2023 à FCFA 0,444 milliard en 2024.
- Traités conventionnels Non-Vie CIMA : de FCFA 2,525 milliards en 2023 à FCFA 2,660 milliards en 2024.

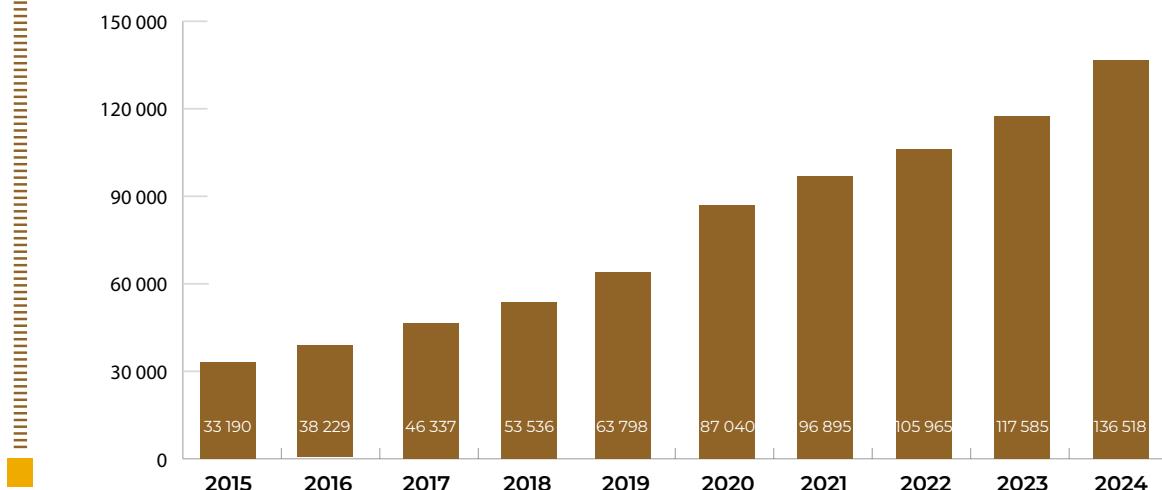
- Traités Non-Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 9,164 milliards en 2023 à FCFA 12,201 milliards en 2024.
- Traités Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 0,169 milliard en 2023 à FCFA 1,357 milliards en 2024.
- Traités Non-Vie Hors Afrique : de FCFA 30,824 milliards en 2023 à FCFA 39,231 milliards en 2024.

Cependant, cette hausse a été légèrement atténuée par la régression des souscriptions sur les traités et facultatives Vie et Non-Vie d'un montant total de 1,222 milliards de FCFA. Les zones ayant connues les baisses sont les suivantes :

- Cessions légales Traités Vie : de FCFA 2,650 milliards en 2023 à FCFA 2,635 milliards en 2024.
- Facultatives Non-Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 6,428 milliards en 2023 à 6,129 milliards en 2024.
- Facultatives Vie Hors CIMA Afrique : de FCFA 0,055 milliard en 2023 à FCFA 0,053 milliard en 2024.
- Facultatives Non-Vie Hors Afrique : de FCFA 11,632 milliards en 2023 à 11,116 milliards en 2024.
- Facultatives Vie Hors Afrique : de FCFA 0,468 milliard en 2023 à 0,100 milliard en 2024.

La figure ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par exercice comptable.

Figure 1 : Evolution du chiffres d'affaires 2015 - 2024
(millions de FCFA)



a) Répartition du chiffre d'affaires par centre de production

Quatre (4) centres de production animent l'activité de la Compagnie : le Bureau Régional de Douala, le Bureau Régional

d'Abidjan, la Succursale de Tunis et le Siège à Lomé qui abrite la Direction des Opérations Vie (DOV) et la Direction Centrale de la Production Non-Vie (DCPNV).

Tableau 1. Répartition du chiffre d'affaires 2024 et 2023 par centre de production (en millions FCFA)

CENTRE DE PRODUCTION	2024		2023		VARIATION 2024 / 2023
	MONTANT	%	MONTANT	%	
BUREAU RÉGIONAL AFRIQUE CENTRALE	20 742	15,19	17 721	15,07	17,05
BUREAU RÉGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST	39 514	28,94	36 442	30,99	8,43
SUCCURSALLE AFRIQUE DU NORD	13 436	9,84	6 649	5,65	102,08
SIÉGE LOME	NON-VIE (DCPNV)	51 244	37,54	47 136	40,09
	VIE (DOV)	11 582	8,48	9 637	8,20
	TOTAL SIEGE	62 826	46,02	56 773	48,28
TOTAL CICA-RE	136 518	100,00	117 585	100,00	16,10

Le Bureau Régional Afrique centrale a enregistré en 2024 une production de 20,742 milliards de FCFA contre 17,121 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 17,05%, et représente 15,19% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.

La Succursale Afrique du Nord a enregistré en 2024 une production de 13,436 milliards de FCFA contre 6,649 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 102,08%, et représente 9,84% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.



Le Bureau Régional Afrique de l'Ouest :

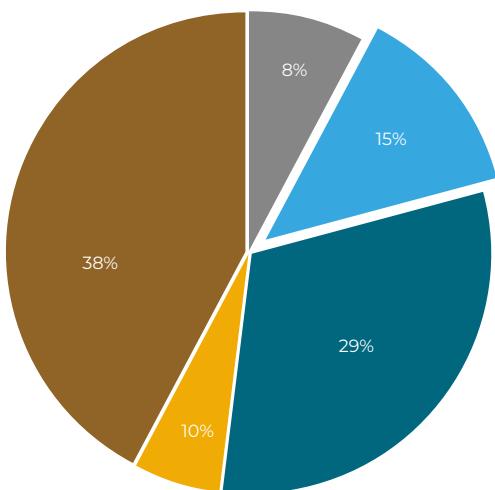
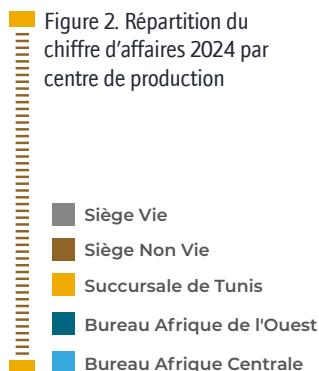
le chiffre d'affaires généré par ce centre de production s'est établi en 2024 à 39,514 milliards de FCFA contre 36,442 milliards FCFA en 2023, soit une croissance de 8,43%, et représente 28,94% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.

Le Siège

(Direction Centrale de la Production Non-Vie et Direction des Opérations Vie) a enregistré en 2024 une production cumulée de 62,826 milliards de FCFA contre 56,773 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 10,66%, et représente 46,02% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.

- La Direction Centrale de la Production Non-Vie (DCPNV) a enregistré une production en 2024 de 51,244 milliards de FCFA contre 47,136 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 8,71%, et représente 37,54% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.

- La Direction des Opérations Vie a réalisé une production en 2024 de 11,582 milliards de FCFA contre 9,637 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 20,18%, et représente 8,48% du chiffre d'affaires total de la Compagnie en 2024.



b) Le chiffre d'affaires par branche

Au cours de l'exercice sous revue, s'agissant de l'activité Non-Vie, les branches Incendie, Risques Annexes et Risques Techniques restent dominantes dans le chiffre d'affaires auquel elles ont contribué à hauteur de 87,102 milliards de FCFA, soit 63,80% du chiffre d'affaires global. La branche Automobile et Accident suit avec 18,260 milliards FCFA et représente 13,38% du montant total des primes. Les primes générées par les branches Transport-Aviation-Energie représentent 11,54% de la production totale pour un chiffre d'affaires de 15,756 milliards de FCFA. La production des branches Risques Agricoles est de 3,818 milliards de FCFA et représente 2,80% du chiffre d'affaires total.

Quant aux acceptations de la branche Vie, elles s'élèvent à 11,582 milliards de FCFA, soit 8,48% du chiffre d'affaires de la Compagnie.

Les branches Incendie, Risques Annexes et Risques Techniques continuent de progresser avec un taux de 21,13% en 2024.

Le chiffre d'affaires de la branche Transport-Aviation-Energie et de la branche Vie, ont augmenté respectivement de 20,78% et de 20,18% en 2024.

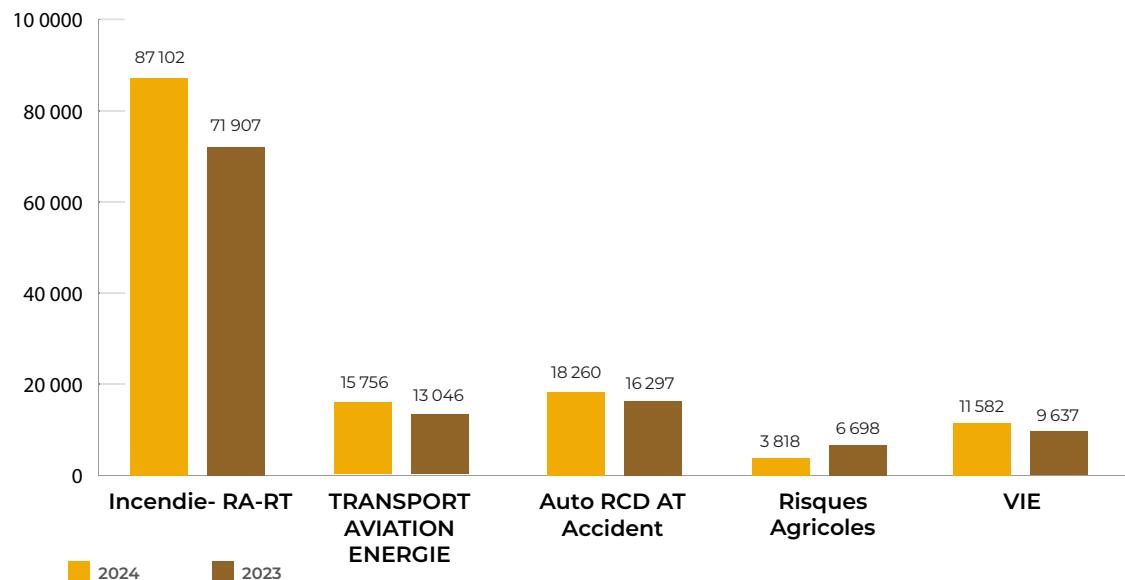
Le chiffre d'affaires de la branche Automobile et accidents a augmenté légèrement de 12,04% en 2024.

Le chiffre d'affaires de la branche Agriculture continue de baisser conformément à la stratégie de souscription sur cette branche. En 2024 les primes émises ont régressé de 43%.

Tableau 2 : Chiffre d'affaires 2024 par branche (en millions de FCFA)

BRANCHE	2024	%	2023	%	VARIATION (24/23)
INCENDIE - RA-RT	87 102	63,80	71 907	61,15	21,13%
TRANSPORT-AVIATION-ÉNERGIE	15 756	11,54	13 046	11,09	20,78%
AUTO-RCD-AT ACCIDENT	18 260	13,38	16 297	13,86	12,04%
RISQUES AGRICOLES	3 818	2,80	6 698	5,70	-43,00%
TOTAL NON-VIE	124 936	91,52	107 948	91,80	15,74%
VIE	11 582	8,48	9 637	8,20	20,18%
TOTAL GÉNÉRAL	136 518	100,00	117 585	100,00	16,10%

La figure 3, Chiffre d'affaires 2024 par branche d'assurance (en millions de FCFA)



11,582
milliards
de FCFA

Chiffre d'affaires 2024
de la branche Vie

87,102
milliards
de FCFA

Chiffre d'affaires 2024
de la branche Non-Vie,
les branches Incendie,
Risques Annexes et
Risques Techniques

15,756
milliards
de FCFA

Chiffre d'affaires 2024
de la Risques Agricoles

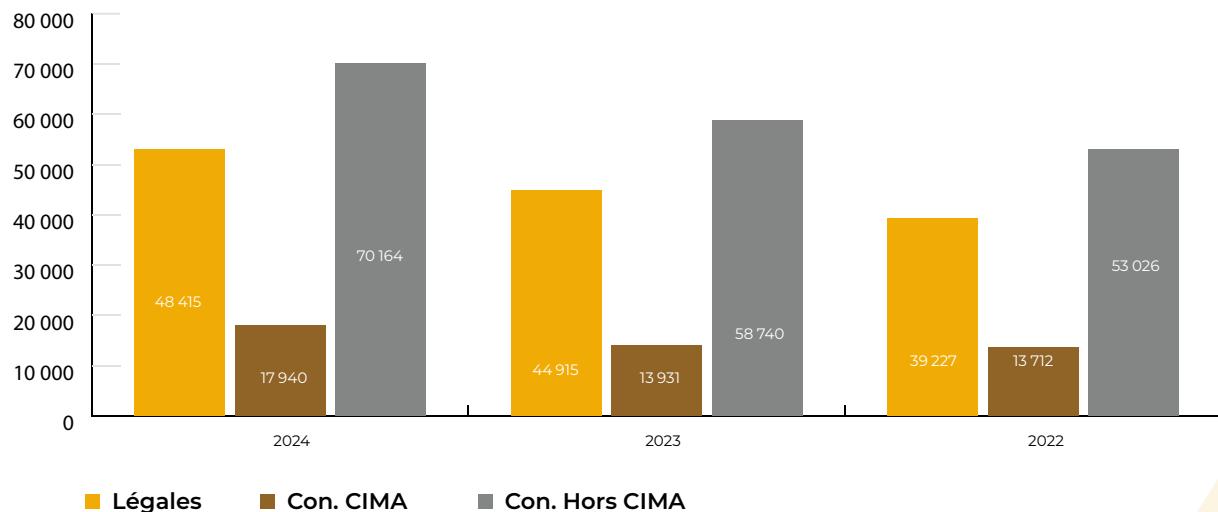
Les branches Incendie, Risques Annexes et Risques Techniques continuent de progresser avec un taux de 21,13% en 2024.

c) Le chiffre d'affaires par forme d'acceptation et par zone

Tableau 3. Chiffre d'affaires cessions conventionnelles et légales (en millions de FCFA)

CA PAR ZONE ET PAR TYPE	2024	2023	2022	2021	2020	Prop.2024	Var. 2024/2023	Var. 2023/2021
ZONE CIMA								
CESSIONS LÉGALES	48 415	44 915	39 227	35 484	34 825	35%	7,79%	15%
TRAITÉS	6 413	5 699	4 337	4 225	5 266	5%	12,52%	31%
FACULTATIVES	11 527	8 231	9 375	6 505	6 603	8%	40,04%	-12%
TOTAL ZONE CIMA	66 355	58 845	52 939	46 214	46 695	49%	12,76%	11%
ZONE HORS CIMA								
TRAITÉS	52 765	40 157	31 254	28 733	23 447	39%	31,40%	29%
FACULTATIVES	17 398	18 583	21 772	21 949	16 898	13%	-6,37%	-15%
TOTAL ZONE HORS CIMA	70 164	58 740	53 026	50 681	40 345	51%	19,45%	11%
TOUTES ZONES								
CESSIONS LÉGALES	48 415	44 915	39 227	35 484	34 825	35%	7,79%	15%
TRAITÉS	59 178	45 857	35 591	32 958	28 713	43%	29,05%	29%
FACULTATIVES	28 925	26 814	31 147	28 454	23 501	21%	7,87%	-14%
TOTAL TOUTES ZONES	136 518	117 585	105 965	96 895	87 040	100%	16,10%	10,97%

Figure 4. Évolution du chiffre d'affaires cessions légales et conventionnelles (en millions de FCFA)



Le chiffre d'affaires de la zone CIMA est de 66,355 milliards de FCFA, soit une **hausse de 12,76%**.

Zone CIMA : le chiffre d'affaires réalisé dans cette zone est de 66,355 milliards de FCFA. On constate une hausse de 12,76% par rapport à la réalisation de l'exercice 2023 qui était de 58,845 milliards de FCFA.

La branche Non-Vie passe de 49,900 milliards de FCFA en 2023 à 56,259 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 12,74%. Quant à la branche Vie, elle passe de 8,946 milliards de FCFA en 2023 à 10,096 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 12,85%.

Les cessions légales Vie et Non Vie se chiffrent à 48,415 milliards de FCFA en 2024 contre 44,914 milliards de FCFA en 2023, et représentent 35,46% du chiffre d'affaires global et 72,96% des acceptations provenant de la zone CIMA (76,33% en 2023).

Concernant les cessions conventionnelles (traités et facultatives), elles s'élèvent à 17,940 milliards de FCFA contre 13,931 milliards de FCFA en 2023 et représentent respectivement 6,57% du chiffre d'affaires global et 27,04% des acceptations provenant de la Zone CIMA (23,67% en 2023).

Zones Hors CIMA : la branche Incendie-RA-RT reste la principale branche de souscription de la Zone hors CIMA avec une réalisation de FCFA 54,600 milliards. Elle représente 77,82% du chiffre d'affaires de cette Zone qui s'élève à FCFA 70,164 milliards. Au niveau de ce portefeuille, les affaires Non-Vie sont en progression de 18,31% en passant de 58,049 milliards de FCFA en 2023 à 68,677 milliards de FCFA en 2024. Cette progression est soutenue par les affaires souscrites en Incendie-RA-RT en hausse de 25,53% en passant de FCFA 43,496 milliards en 2023 à FCFA 54,600 milliards en 2024, la branche Auto-RCD-AT-Accidents qui a vu ses souscriptions augmenter de 27,68% passant de FCFA 4,935 milliards à FCFA 6,301 milliards en 2024 et la branche Transport en progression de 16,34% passant de FCFA 3,464 milliards à FCFA 4,030 milliards en 2024.

La branche « Risques Agricoles » a connu une baisse de 39,12% passant de FCFA 6,154 milliards en 2023 à FCFA 3,746 milliards en 2024.

Les affaires Vie de cette zone qui ont connu une forte hausse de 115,09% s'élèvent à FCFA 1,486 milliards en 2024 contre FCFA 0,691 milliard en 2023 :



Tableau 4 : Chiffre d'affaires hors CIMA réparti par branche d'assurance (en millions de FCFA)

BRANCHE	2024	%	2023	%	VARIATION (23/22)
INCENDIE - RA-RT	54 600	77,82	43 496	74,05	25,53%
TRANSPORT-AVIATION-ÉNERGIE	4 030	5,74	3 464	5,90	16,34%
AUTO-RCD-AT ACCIDENT	6 301	8,98	4 935	8,40	27,68%
RISQUES AGRICOLES	3 746	5,34	6 154	10,48	-39,12%
TOTAL NON-VIE	68 677	97,88	58 049	98,82	18,31%
VIE	1 486	2,12	691	1,18	115,09%
TOTAL GÉNÉRAL	70 164	100,00	58 740	100,00	19,45%

“

Zone Hors CIMA Afrique :

Les acceptations provenant de cette zone se chiffrent à FCFA 19,740 milliards en 2024 contre 15,816 milliards en 2023, soit une augmentation de 24,81%. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des aliments sur les acceptations des traités Vie et Non Vie.

Zone Hors Afrique :

Les acceptations provenant de cette zone s'élèvent à FCFA 50,423 milliards en 2024 contre FCFA 42,924 milliards en 2023, soit une hausse de 17,47%. Cette hausse concerne principalement les acceptations sur les Traités Non-Vie.



Tableau 5. Chiffre d'affaires hors CIMA réparti par Zone et par type d'affaires (en millions de FCFA)

BILAN	BRANCHE	ZONE HORS CIMA AFRIQUE			ZONE HORS AFRIQUE			TOTAL GÉNÉRAL
		TRAITÉS	FACULTATIVES	TOTAL	TRAITÉS	FACULTATIVES	TOTAL	
2023	NON-VIE	9 164	6 428	15 592	30 824	11 632	42 456	58 049
	VIE	169	55	224	0	468	468	691
	TOTAL	9 334	6 483	15 816	30 824	12 100	42 924	58 740
2024	NON-VIE	12 201	6 129	18 331	39 231	11 116	50 346	68 677
	VIE	1 357	53	1 409	-24	100	77	1 486
	TOTAL	13 558	6 182	19 740	39 207	11 216	50 423	70 164

Zone Hors CIMA Afrique :
Les acceptations sont de

**19,740
milliards de FCFA**

contre 15,816 milliards en 2023,
soit une augmentation de 24,81%.



Zone Hors CIMA Afrique :
une augmentation par
rapport à l'année 2023



Zone Hors Afrique :
une augmentation par
rapport à l'année 2023

d) Le chiffre d'affaires de la zone CIMA par pays

- *Chiffre d'affaires et résultat technique Non-Vie*

Tableau 6.: Chiffre d'affaires et résultat technique Non-Vie de la zone CIMA réparti par PAYS (en millions de FCFA)

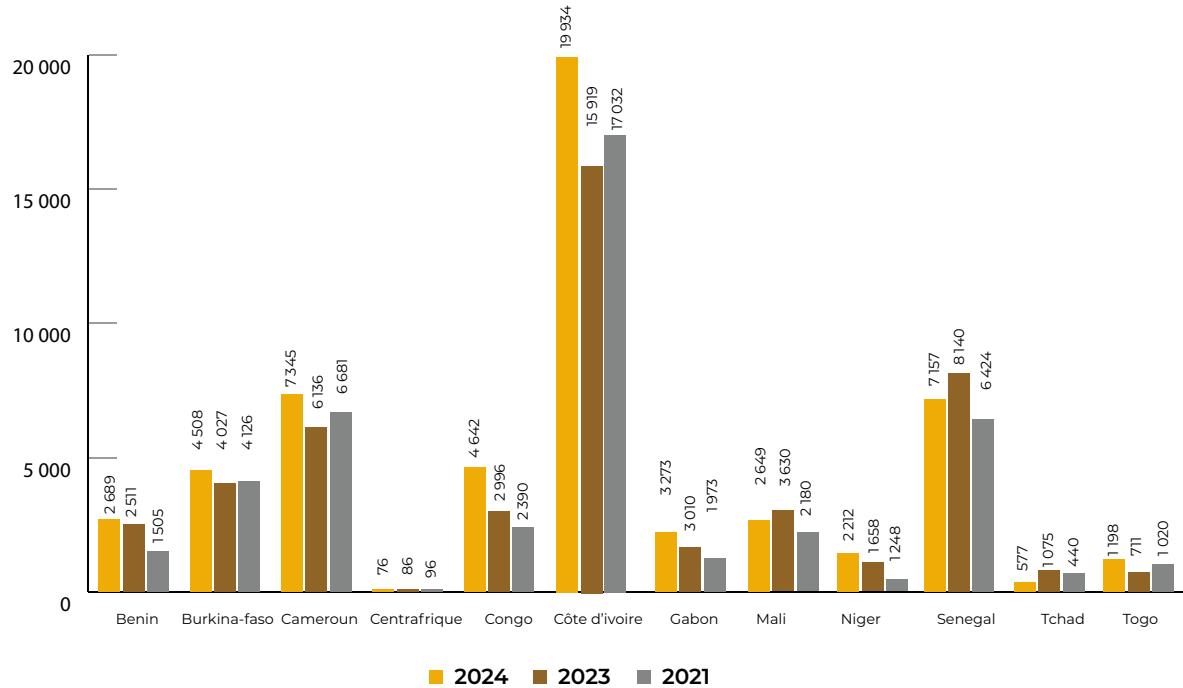
PAYS	PRIMES			RÉSULTATS TECHNIQUES			PART DANS LE C.A.(EN %)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
BÉNIN	1 505	2 511	2 689	834	366	2 370	1,55%	2,33%	2,15%
BURKINA-FASO	4 126	4 027	4 508	1 174	2 073	1 372	4,25%	3,73%	3,61%
CAMEROUN	6 681	6 136	7 345	1 227	3 027	-599	6,88%	5,68%	5,88%
CENTRAFRIQUE	96	86	76	45	80	17	0,10%	0,08%	0,06%
CONGO	2 390	2 996	4 642	916	1 737	3 434	2,46%	2,78%	3,72%
CÔTE D'IVOIRE	17 032	15 919	19 934	5 602	10 649	4 995	17,54%	14,75%	15,95%
GABON	1 973	3 010	3 273	1 159	1 725	1 239	2,03%	2,79%	2,62%
MALI	2 180	3 630	2 649	1 302	1 805	1 120	2,24%	3,36%	2,12%
NIGER	1 248	1 658	2 212	405	1 151	1 020	1,29%	1,54%	1,77%
SÉNÉGAL	6 424	8 140	7 157	2 919	3 442	4 077	6,61%	7,54%	5,73%
TCHAD	440	1 075	577	132	355	873	0,45%	1,00%	0,46%
TOGO	1 020	711	1 198	356	399	984	1,05%	0,66%	0,96%
TOTAL CIMA	45 116	49 900	56 259	16 072	26 809	20 903	46,45%	46,23%	45,03%
HORS CIMA	52 004	58 049	68 677	7 952	9 284	8 501	53,55%	53,77%	54,97%
TOTAL NON-VIE	97 120	107 948	124 936	24 024	36 093	29 404	100,00%	100,00%	100,00%

La Non-Vie

La Centrafrique, le Mali, le Sénégal et le Tchad ont vu leurs chiffres d'affaires régresser au cours de l'exercice 2024. Tous les autres pays de la Zone CIMA ont enregistré une progression de leurs chiffres d'affaires en 2024.



Figure 5. Chiffre d'affaires Non-Vie de la zone CIMA par Pays (en millions FCFA).



La Non-Vie : La Centrafrique, le Mali, le Sénégal et le Tchad ont vu leurs chiffres d'affaires régresser au cours de l'exercice 2024. Tous les autres pays de la Zone CIMA ont enregistré une progression de leurs chiffres d'affaires en 2024.

Le résultat de la zone CIMA est globalement bénéficiaire de FCFA 20,903 milliards en 2024 contre FCFA 26,809 milliards en 2023.

Tous les pays ont connu un résultat bénéficiaire en 2024, à l'exception du Cameroun.



- *Chiffre d'affaires et résultat technique Vie*

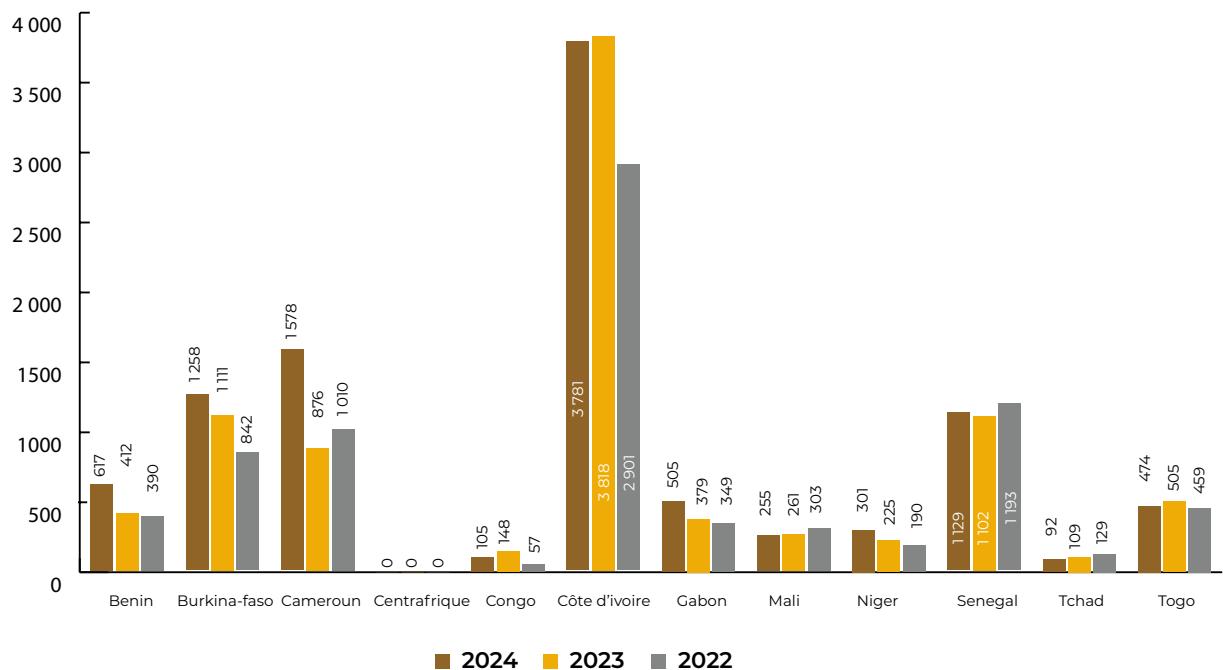
Tableau 7. Chiffre d'affaires et résultat technique Vie de la zone CIMA réparti par PAYS (en millions de FCFA)

PAYS	PRIMES			RÉSULTATS TECHNIQUES			PART DANS LE C.A.(EN %)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
BÉNIN	390	412	617	-10	162	346	4,41%	4,27%	5,33%
BURKINA FASO	842	1 111	1 258	237	49	-1 345	9,52%	11,53%	10,87%
CAMEROUN	1 010	876	1 578	153	204	673	11,42%	9,09%	13,63%
CENTRAFRIQUE	0	0	0	0	0	0			
CONGO	57	148	105	37	-13	51	0,65%	1,53%	0,91%
CÔTE D'IVOIRE	2 901	3 818	3 781	148	1 252	2 042	32,80%	39,61%	32,64%
GABON	349	379	505	88	-216	544	3,95%	3,93%	4,36%
MALI	303	261	255	113	73	297	3,42%	2,71%	2,20%
NIGER	190	225	301	-142	79	110	2,14%	2,34%	2,60%
SÉNÉGAL	1 193	1 102	1 129	339	-16	702	13,48%	11,43%	9,74%
TCHAD	129	109	92	123	-39	141	1,46%	1,14%	0,80%
TOGO	459	505	474	-77	129	298	5,18%	5,24%	4,10%
TOTAL CIMA	7 823	8 946	10 096	1 010	1 665	3 859	88,44%	92,83%	87,17%
HORS CIMA	1 023	691	1 486	810	716	-6	11,56%	7,17%	12,83%
TOTAL NON-VIE	8 846	9 637	11 582	1 821	2 381	3 853	100,00%	100,00%	100,00%

La Vie

En 2024, les plus grandes réalisations du chiffre d'affaires de la branche Vie en zone CIMA proviennent essentiellement de la Côte d'Ivoire (32,64%), Cameroun (13,63%), du Burkina (10,87%) et du Sénégal (9,74%). Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, Le Niger, le Sénégal et le Gabon enregistrent une hausse de leurs chiffres d'affaires ; tandis que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Tchad et le Togo connaissent un fléchissement de leurs acceptations.

Figure 6. : Chiffre d'affaires VIE de la zone CIMA par pays (en millions FCFA).



La Vie : En 2024, les plus grandes réalisations du chiffre d'affaires de la branche Vie en zone CIMA proviennent essentiellement de la Côte d'Ivoire (32,64%), Cameroun (13,63%), du Burkina (10,87%) et du Sénégal (9,74%). Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, Le Niger, le Sénégal et le Gabon enregistrent une hausse de leurs chiffres d'affaires ; tandis que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Tchad et le Togo connaissent un fléchissement de leurs acceptations.

La proportion des affaires Vie Hors CIMA a significativement augmenté de 7,17% en 2023 à 12,83% en 2024.

Le résultat de la zone CIMA est globalement bénéficiaire de FCFA 3,859 milliards contre FCFA 1,665 milliards en 2023. Cette augmentation s'explique en partie par les résultats haussiers des marchés du Bénin, Cameroun, Gabon, Sénégal, Mali, du Niger, du Togo et la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso est le seul pays à avoir enregistré un résultat technique déficitaire sur la branche Vie en 2024.



- *Les Nouvelles Cessions Légales*

Le chiffre d'affaires réalisé à travers le nouveau dispositif de cession légale (1er franc et facultatives) en 2024 est de FCFA 34,121 milliards (contre FCFA 30,968 milliards en 2023) dont 30,858 milliards de FCFA pour la Non-Vie, soit 90,44% et 3,263 milliards de FCFA pour la Vie, soit 9,56%. Ce chiffre d'affaires représente 51,42% du chiffre d'affaires de la Zone CIMA qui est de FCFA 66,355 milliards et 25% du chiffre d'affaires global de la Compagnie.



Tableau 8. : Chiffre d'affaires 2024 des Cessions Légales Facultatives et 1er franc par pays (en millions de FCFA)

PAYS	FACULTATIVES	TRAITES 1ER FRANC	TOTAL	%
BENIN	264	860	1 124	3%
BURKINA	1 156	1 587	2 743	8%
CAMEROUN	2 107	3 108	5 215	15%
CONGO	758	2 010	2 768	8%
CÔTE D'IVOIRE	4 336	5 889	10 224	30%
GABON	1 123	1 911	3 034	9%
MALI	927	898	1 825	5%
NIGER	126	485	612	2%
R.C.A.	26	53	79	0%
SENEGAL	2 727	2 179	4 906	14%
TCHAD	94	317	410	1%
TOGO	365	817	1 181	3%
TOTAL GÉNÉRAL	14 008	20 113	34 121	100%



2- Les Provisions de Primes

Elles comprennent :

Provisions de primes Vie	14 909 138 104
Provisions de primes Non-Vie	13 754 106 232
Total	28 663 244 336

Contre 28 632 149 442 FCFA au 31 décembre 2023, soit une hausse de 0,11%.

3 - Les Autres Produits

Ils se composent comme suit :

Intérêts bancaires	2 829 716 731
Intérêts des prêts et autres placements	3 669 909 976
Intérêts sur dépôts espèces	773 950 819
Total	7 273 577 526

Contre 6 345 081 084 FCFA au 31 décembre 2023 soit une hausse de 14,63%.

Les autres produits représentent 5,33% du chiffre d'affaires et permettent d'amortir 53,71% des frais généraux.

B. LES CHARGES

1. Les Charges de Sinistres

Les charges de sinistres sont composées des sinistres payés et de la variation des provisions de sinistres à la clôture (+) et à l'ouverture (-).

a) Les sinistres payés

Ils s'élèvent à FCFA 53,083 milliards au 31 décembre 2024 contre 45,543 milliards au 31 décembre 2023, en hausse de FCFA 7,540 milliards soit 16,56%.

Les rétrocessionnaires ont participé aux sinistres payés en 2024 pour FCFA 5,382 milliards soit 10,14% contre FCFA 5,731 milliards en 2023.

b) Les provisions de sinistres à payer au 31 décembre 2024

Les provisions de sinistres à payer sont évaluées à FCFA 89,351 milliards au 31 décembre 2024 contre FCFA 68,206 milliards au 31 décembre 2023. Ces provisions ont été estimées selon les méthodes actuarielles.

Elles se ventilent en :

Provisions SAP NON-VIE	86 075 136 206
Provisions SAP VIE	3 275 878 707
Total	89 351 015 215



Il est à noter qu'un montant de FCFA 26,183 milliards demeure à la charge des rétrocessionnaires au titre des sinistres en suspens (Vie et Non Vie) à fin 2024.

Sous l'influence de la variation des provisions de sinistres à payer, les sinistres de compétence de l'exercice 2024 s'établissent à FCFA 72,990 milliards contre FCFA 51,319 milliards en 2023 en hausse de 42,23%. Les rétrocessionnaires participent à la charge de sinistre de compétence pour FCFA 11,439 milliards soit 15,67% du montant global des sinistres de compétence.

On note que les provisions en monnaie convertie au 31/12/2023 de FCFA 68,206 milliards ont été reprises en 2024 pour un montant de FCFA 69,445 milliards soit une variation de FCFA 1,239 milliards imputable à l'évolution du taux de change au 31/12/2024. En effet, dans le concept de la comptabilité pluri monétaire utilisée par la CICA-RE et par la plupart des réassureurs internationaux, les provisions en monnaies originales au 31/12/N sont converties au cours en vigueur au 31/12/N alors que les reprises de ces provisions en monnaies originales sont converties au cours en vigueur au 31/12/N+1.

Il est à noter qu'un montant de FCFA 26,183 milliards demeure à la charge des rétrocessionnaires au titre des sinistres en suspens (Vie et Non Vie) à fin 2024.

c) Les ratios charges de sinistres sur primes acquises (S/P) par branche

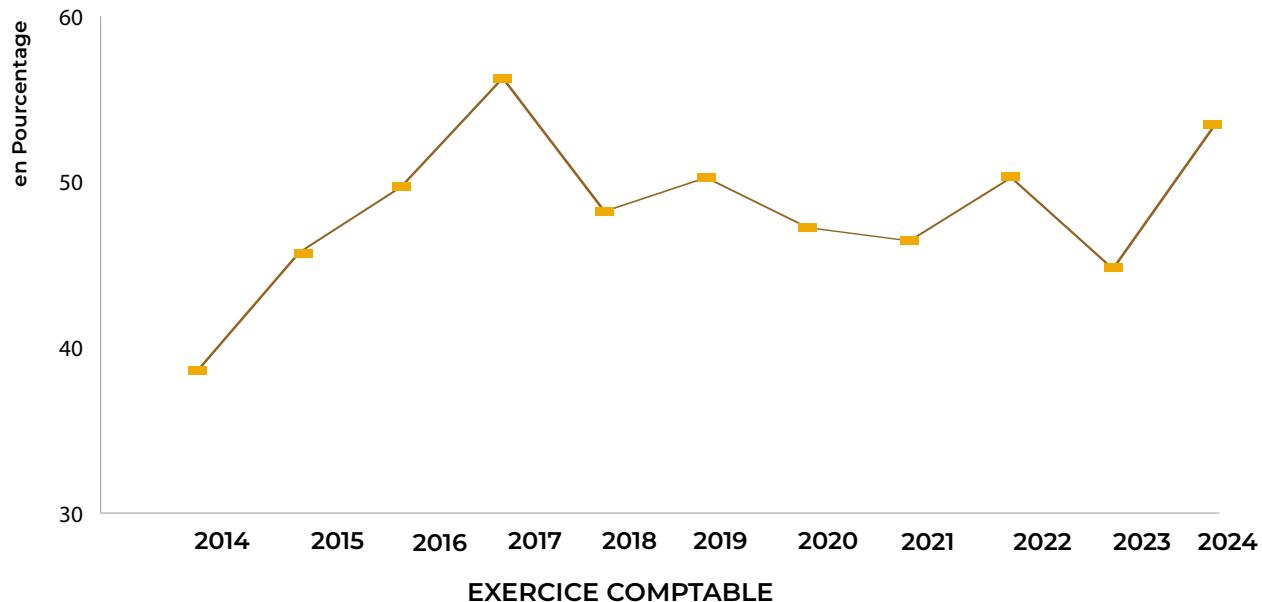
Tableau 9. : Primes acquises et S/P par branche d'assurance (en millions de FCFA)

BRANCHES	PRIMES ACQUISES 2024	CHARGES DE SINISTRES 2024	TAUX DE SINISTRALITE (S/P) 2024	TAUX DE SINISTRALITE (S/P) 2023
INCENDIE RA RT	89 367	56 198	62,88%	46,10%
TRANSPORTS	15 964	4 030	25,25%	17,34%
AUTO RCD AT ACCIDENTS	18 134	7 162	39,50%	34,06%
RISQUES AGRICOLES	3 803	2 297	60,39%	112,80%
TOTAL NON-VIE	127 268	69 687	54,76%	44,82%
VIE	9 383	3 303	35,21%	43,52%
TOTAL GENERAL	136 651	72 990	53,41%	44,74%

On constate que le ratio de sinistralité brute s'élève à 53,41% en 2024 contre 44,74% en 2023, soit une dégradation de 8,67 points.

Le graphique ci-après compare les Ratio S/P entre 2014 et 2024 :

Figure 7. : Evolution du ratio S/P de 2014 à 2024.



La figure 7 montre une variation relativement stable du ratio de sinistralité brut (S/P) de la compagnie entre 2020 et 2024.

Sur les 10 dernières années, ce ratio a évolué de façon maîtrisée avec un minimum de 44,74 % (en 2023) et un maximum de 56,26% (en 2017), induisant une sinistralité moyenne sur les dix dernières années de 49,22%.

2. Les Commissions

Les Commissions Vie et Non Vie s'élèvent à FCFA 30,404 milliards au 31 décembre 2024 contre FCFA 24,905 milliards au 31 décembre 2023. Elles représentent en moyenne 22,27% du chiffre d'affaires en 2024 contre 21,18% en 2023. La contribution des rétrocessionnaires aux charges de commissions a atteint FCFA 1,463 milliards soit 4,81% des commissions totales.

3. Les Autres Charges

Les autres charges de l'exercice 2024 s'élèvent à FCFA 13,543 milliards soit 9,92% du chiffre d'affaires contre

FCFA 12,927 milliards en 2023 représentant 10,99% du chiffre d'affaires en 2023. Les autres charges hors dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à FCFA 12,424 milliards contre FCFA 12,054 milliards en 2023, en hausse de 3,07%.

4. Le Ratio Combiné brut et net de rétro

Le ratio combiné mesure la profitabilité opérationnelle des assureurs et réassureurs. Si ce ratio est supérieur à 100 %, le réassureur est techniquement en perte avant le profit réalisé par ses placements. Il s'agit en fait d'un ratio qui tient compte de la sinistralité, des dépenses administratives et des autres frais de gestion.

Tableau 10-1. Ratio Combiné brut 2023 - 2024

ELEMENTS	2024	2023	Variation
CHARGE DE SINISTRES / PRIMES ACQUISES (BRUT)	53,41%	44,74%	8,67%
COMMISSIONS / PRIMES ÉMISES	22,27%	21,18%	1,09%
AUTRES CHARGES / PRIMES ÉMISES	8,97%	9,54%	-0,57%
RATIO COMBINÉ BRUT	84,66%	75,46%	9,20%

Le ratio combiné brut de la CICA-RE, en 2024 s'est dégradé de 9,20 points pour s'établir à 84,66%.

Tableau 10-2. Ratio Combiné net de Retro 2023 - 2024

ELEMENTS	2024	2023	Variation
CHARGE DE SINISTRES/PRIMES ACQUISES (NET DE RETRO)	55,43%	50,27%	5,16%
COMMISSIONS / PRIMES EMISES (NET DE RETRO)	26,86%	25,70%	1,16%
AUTRES CHARGES / PRIMES ÉMISES	8,97%	9,54%	-0,57%
RATIO COMBINE (NET DE RETRO)	91,26%	85,51%	5,76%

Le ratio combiné net de rétrocession dégradé d'environ 6 points pour s'établir à 91,26%.



C. LA RÉTENTION ET LA RÉTROCESSION

L'analyse de la rétention et de la rétrocéSSION porte sur les exercices de souscription 2020, 2021, 2022 et 2023 dont les résultats sont connus. Les primes globales rétrocédées par la CICA-RE en 2023 sont de FCFA 23,865 milliards contre 22,814 milliards en 2022, soit une hausse de 4,60%. Ainsi, le pourcentage des primes rétrocédées par rapport aux primes acceptées passe de 18,91% en 2022 à 19,25% en 2023.

Dans le détail :

- La rétrocéSSION CIMA passe de 0,42% des primes acceptées en 2022 à 0,50% en 2023.
- La rétrocéSSION Hors CIMA passe de 18,49% des primes acceptées en 2022 à 18,75% en 2023.

En conséquence, les primes globales (CIMA et Hors CIMA), retenues dans la zone CIMA par la CICA-RE, se chiffrent par rapport aux primes acceptées, à :

- 82,16 % soit 69,986 milliards de FCFA en 2020 ;
- 86,89% soit 96,490 milliards de FCFA en 2021 ;
- 81,51% soit 98,341 milliards de FCFA en 2022 ;
- 81,25% soit 100,719 milliards de FCFA en 2023.

Les tableaux qui suivent font le point de la répartition des primes acceptées par exercice de souscription et par exercice comptable en rétrocéSSION d'une année à l'autre.



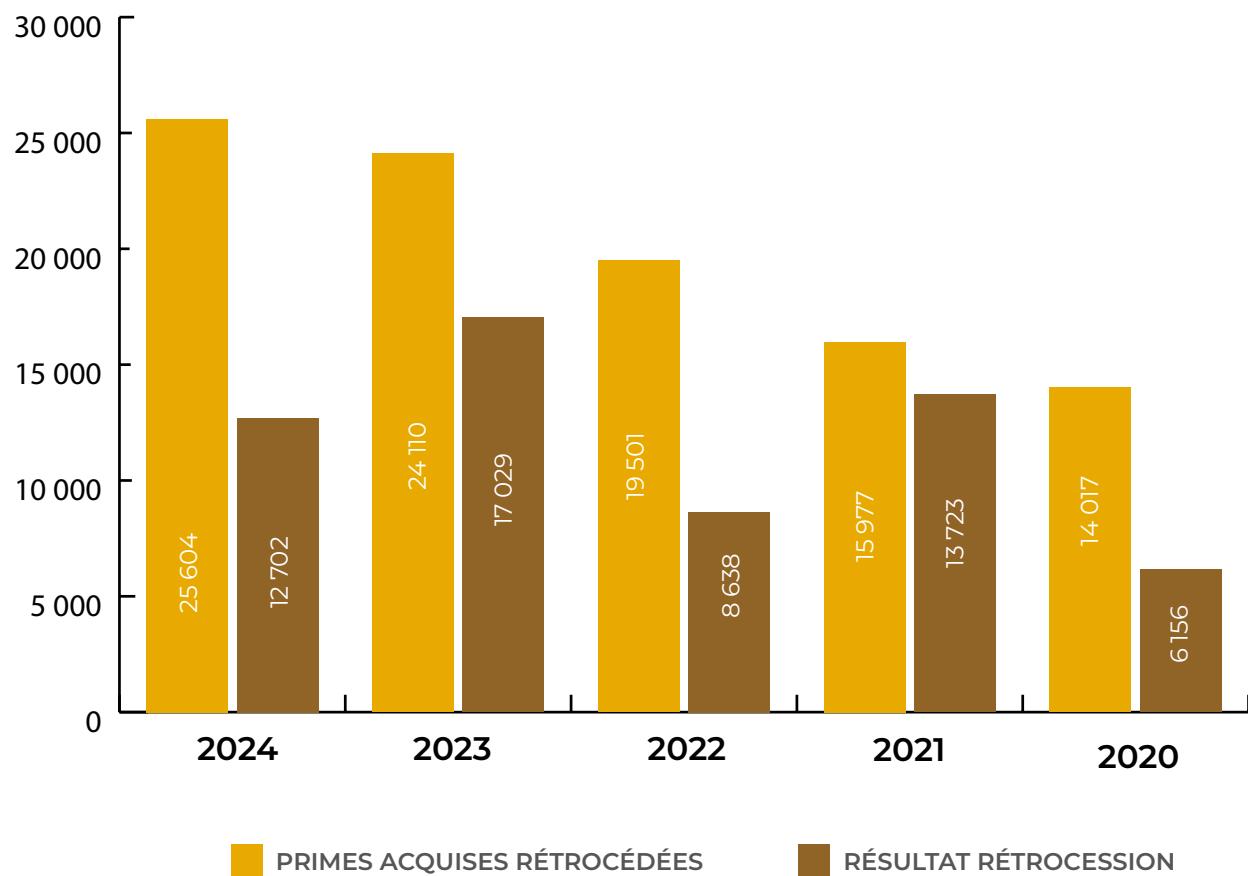
Tableau 11. Rétention et Rétrocession 2020-2023 (en millions de FCFA)

EXERCICE DE SOUSCRIPTION	MONTANTS				POURCENTAGE (%)			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
A- PRIMES ACCEPTEES	85 182	111 046	120 653	123 962	100	100	100	100
B- RETROCESSION	17 401	16 134	22 814	23 865	20,43	14,53	18,91	19,25
B1. RETROCESSION CIMA	2 205	1578	503	622	2,59	1,42	0,42	0,50
B2. RETROCESSION HORS CIMA	15 196	14 556	22 311	23 243	17,84	13,11	18,49	18,75
HORS CIMA SANS ÉCHANGE	4 890	2 908	4 653	6 084	32,18	19,98	20,85	26,18
HORS CIMA AVEC ÉCHANGE	10 306	11 648	17 658	17 159	67,82	80,02	79,15	73,82
C- RETENTION NETTE CICA-RE (A-B)	67 781	94 912	97 838	100 097	79,57	85,47	81,09	80,75
D- RETENTION DANS LES PAYS CIMA (A-B2)	69 986	96 490	98 341	100 719	82,16	86,89	81,51	81,25

Tableau 12. Résultat de la rétrocession de 2020 à 2024 (en millions de FCFA)

EXERCICES COMPTABLES	2020	2021	2022	2023	2024
PRIMES ACQUISES RÉTROCÉDÉES	14 017	15 977	19 501	24 110	25 604
PART DANS LES CHARGES DE SINISTRES	6 284	1 325	8 671	5 782	11 439
COMMISSIONS	1 576	929	2 192	1 298	1 463
RÉSULTAT RÉTROCESSION	6 156	13 723	8 638	17 029	12 702

Figure 10. Primes acquises et résultats des rétrocessionnaires de 2020 à 2024 (en millions de FCFA)



D. LES RÉSULTATS

1. Les Résultats Techniques

L'exploitation technique de l'exercice 2024 est résumée dans le tableau ci-dessous. Il ressort de

ces comptes un résultat technique net de FCFA 20,555 milliards qui s'analyse comme suit :

Tableau 13. Résultats Techniques 2023 - 2024 (en millions de FCFA)

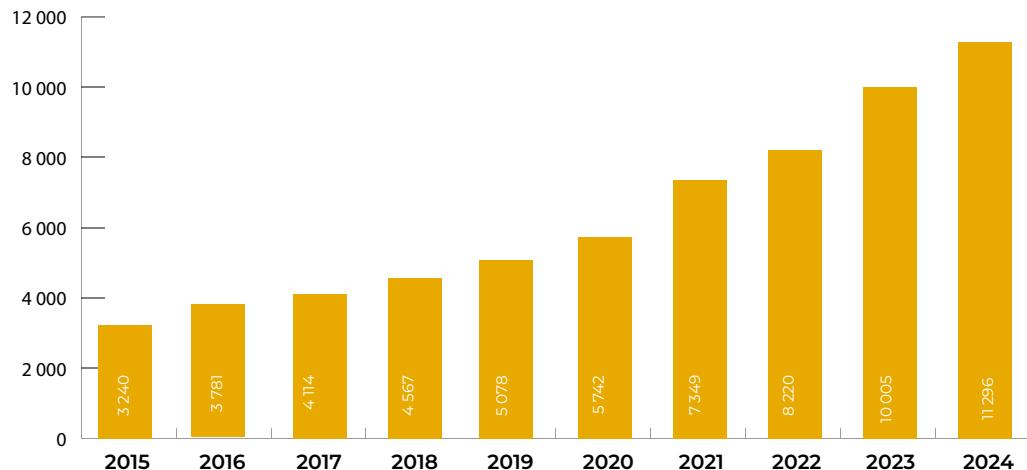
BRANCHES	ACCEPTATIONS		RETRONCESIONS		RESULTATS NETS	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
VIE	3 853	2 381	-512	930	3 341	3 310
NON-VIE	29 404	36 093	-12 190	-17 959	17 214	18 134
TOTAL	33 257	38 474	-12 702	-17 029	20 555	21 445

2. Les Résultat Net de l'exercice

Le résultat d'exploitation générale de l'exercice 2024 est bénéficiaire de FCFA 14,287 milliards. Sous l'effet des profits et des pertes hors exploitation, l'exercice 2024 se solde par un bénéfice de FCFA

11,296 milliards contre 10,005 milliards en 2023. Le résultat net de l'exercice 2024 représente 8,27% du chiffre d'affaires. La rentabilité du capital libéré est ainsi assurée à concurrence de 18,83% en 2024.

Figure 11. Evolution du résultat net 2015 - 2024 (en millions de FCFA).



3. L'affectation du Résultat Net

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à 11,296 milliards de FCFA.

La politique de distribution des dividendes autorise d'affecter 25% à 50% des bénéfices annuels à la rémunération du capital. Ainsi, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter, le résultat net comme suit :



LE RÉSULTAT
NET DE
L'EXERCICE
2024
11,296
ILLIARDS
DE FCFA.

Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	1 129 625 474
Réserve facultative	6 416 629 264
Bénéfice à distribuer	3 750 000 000
TOTAL (Résultat Net)	11 296 254 738

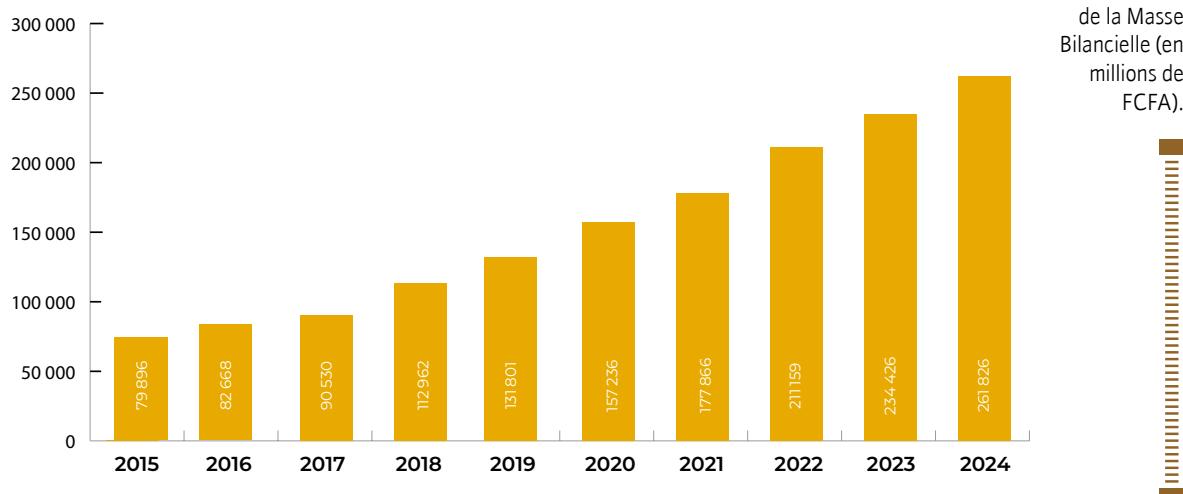
Les dividendes à distribuer au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 représentent 33,20% du bénéfice réalisé. Le dividende est fixé à 62 500 FCFA par action soit une augmentation de 4% par rapport à 2023.

La compagnie est dans un contexte de renforcement de ses fonds propres et procède d'année en année à l'augmentation de ses réserves.

4. La Masse Bilancielle

La masse bilancielle de la société se chiffre à 261,826 milliards de FCFA en 2024 contre 234,426 milliards de FCFA en 2023, en progression de 11,69%. Cette progression s'explique par

l'accroissement du niveau d'activité de la Compagnie. Le graphique ci-après retrace son évolution.





Taux de solvabilité
réglementaire de

509 %





LA SOLVABILITE DE LA COMPAGNIE

La compagnie veille à ce que sa solvabilité et sa trésorerie soient suffisantes pour faire face à ses engagements et soutenir son développement. Si l'on considère les dispositions récentes de la réglementation CIMA relatives au contrôle des sociétés de réassurance,

la compagnie couvre largement ses exigences de marge de solvabilité. En effet, la marge minimale réglementaire déterminée d'un montant de 22,149 milliards de FCFA est couverte par des fonds propres d'un montant total de 112,732 milliards de FCFA, soit un taux de couverture de 509%.

Tableau 14. : La marge de solvabilité calculée selon le code CIMA (en millions de FCFA).

ELEMENTS	2024	2023	2022
FONDS PROPRES (A)	112 732	104 622	98 083
MARGE MINIMALE CIMA (B)	22 149	20 003	16 402
TAUX DE COUVERTURE (A) / (B)	509%	523%	598%

Cela dit, la compagnie s'inspire de règles internationalement reconnues en matière de solvabilité, notamment celles utilisées par les agences de notation (solvabilité internationale : Fonds propres sur primes nettes de cession ; minimum 100 %).

Tableau 15. La marge de solvabilité Internationale (en millions de FCFA).

ELEMENTS	2024	2023	2022
FONDS PROPRES (A) *	112 732	104 622	98 083
PRIMES NETTES DE CESSION (B)	107 740	91 859	86 394
TAUX DE COUVERTURE (A) / (B)	105%	114%	114%

* Fonds Propres bruts de dividendes

La marge de solvabilité internationale de la compagnie est de 105%, supérieure à la norme de 100%.

- Le tableau 16 montre que la CICA-RE couvre ses engagements réglementés de 2022 à 2024.

Tableau 16. Taux de couverture des engagements réglementés (en millions de FCFA).

ELEMENTS	2024	2023	2022
Total des Engagements Règlementés (A)	118 014	91 486	89 647
Total des actifs admis en représentation des engagements réglementés (B)	218 749	194 876	180 883
Taux de couverture des engagements réglementés (A) / (B)	185%	213%	202%

“
Le taux de couverture des engagements réglementés de la compagnie est de 185%, supérieure à la norme de 100%.



IV PERSPECTIVES



La croissance de l'économie mondiale, selon le Fonds Monétaire International devrait s'établir à 3,3% en 2025, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7% sur la période 2019-2020). L'inflation devrait ralentir à 4,2% en 2025 et devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergeants et les pays en développement.

Aux États-Unis, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse alors que dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt d'être révisés à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques.

En ce qui concerne le Continent Africain, la croissance du PIB réel devrait augmenter de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 4,1% en 2025, soutenue par les retombées des réformes économiques mises en œuvre dans de nombreux pays Africains au cours des dix (10) dernières années, notamment celles visant à réduire le coût de la vie avec des pressions inflationnistes qui devraient diminuer et des positions fiscales de la dette qui devraient s'améliorer. Toutefois, ces perspectives de croissance à moyen terme de l'Afrique masquent des variations entre les régions.

En Afrique de l'Est, la croissance du PIB devrait atteindre 5,3% en 2025 contre 4,4% en 2024. L'Afrique de l'Est restera la région du Continent qui enregistre la croissance la plus rapide et la moitié de ses économies devrait connaître une croissance de 5% ou plus en 2025 : Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Kenya et Soudan du Sud.

En Afrique du Nord, la croissance du PIB réel devrait passer de 2,7% en 2024 à 3,9% en 2025 grâce à la reprise de la croissance en Libye, en Égypte et au Maroc.

En Afrique de l'Ouest, le PIB réel devrait passer de 4,1% en 2024 à une moyenne de 4,6% en 2025. A l'exception du Ghana, de la Sierra-Léone et du Nigéria, tous les pays de la région devraient connaître une croissance d'au moins 5% en 2025. Au Nigéria, la croissance devrait rester molle, reflétant l'impact négatif des programmes de stabilisation macroéconomique sur la consommation des ménages et l'activité des entreprises.

En Afrique Centrale, la croissance devrait légèrement ralentir, passant de 4% en 2024 à 3,9% en 2025 grâce à la reprise attendue en Guinée Equatoriale et à la croissance soutenue en République Démocratique du Congo.

Au niveau de la Compagnie, l'implémentation des initiatives du Plan Stratégique de Développement devrait se traduire par une croissance modérée du chiffre d'affaires en lien avec le repli de la Compagnie sur son marché domestique où la croissance est faible.

La révision à la baisse des objectifs de croissance en hors Afrique et le durcissement des conditions de souscription en Inde et au Kenya auront un impact sur l'activité de la Compagnie.

Par ailleurs, le réaménagement de la réglementation du marché d'assurance en Inde à travers le circulaire IRDAI/REIN/MSTCIR/MISC/87/2024 du 31 mai 2024, a durci les conditions de souscription. L'obligation de constitution de garantie à 100% les sinistres en suspens et les IBNR et à 50% les risques en cours avec effet en 2025, aura un impact non négligeable sur l'activité de la Compagnie.

Ainsi, le Conseil d'Administration anticipe un chiffre d'affaires de 142,5 milliards de FCFA en 2025, en hausse de 4,38% par rapport à 2024, en baisse de 11,72 points de pourcentage par rapport au taux de croissance de 2024 (16,10%).

Toutefois, le déploiement des initiatives stratégiques du Plan Stratégique de Développement de la Compagnie, la mise en production de son modèle de capital, la transformation numérique de la Compagnie entamée et la reconduction de la note B+ par AM BEST avec perspective stable et A- de GCR avec perspective stable augurent d'un lendemain meilleur pour la CICA-RE.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de la CICA-RE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la CICA-RE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les autres informations prévues par la loi.

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la CICA-RE au titre de l'exercice 2024, comprenant le bilan faisant ressortir un total bilan de 261 826 millions FCFA et des capitaux propres de 101 436 millions FCFA, le compte de résultat faisant ressortir des primes acquises de 136 650 millions FCFA et un résultat net bénéficiaire de 11 296 millions FCFA, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes explicatives aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels au 31 décembre 2024 joints au présent rapport, sont, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables applicables dans le secteur de la réassurance.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités d'éthiques qui nous incombent.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatifs lors de l'audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>1. Détermination des provisions techniques</p> <p>La proportion des provisions techniques par rapport au chiffre d'affaires et l'historique des sinistres en tenant compte de son environnement économique et sectoriel est un indicateur significatif d'appréciation de la solidité et de la capacité d'une compagnie de réassurance à faire face à ces engagements de couverture immédiats et futurs.</p> <p>Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2024 à un montant de 118 014 millions FCFA pour un total de bilan de 261 826 millions FCFA, soit 45% du total bilan.</p> <p>Les provisions techniques sont destinées à la prise en charge des sinistres dans le temps. Ces provisions techniques doivent être couvertes par des actifs inscrits au bilan de la Compagnie.</p> <p>La bonne évaluation des provisions techniques permet à la compagnie de réassurance de couvrir les engagements souscrits dans les traités de réassurance, les autres engagements résultant des facultatives et les engagements liés à la cession légale au premier franc.</p> <p>Une sous-estimation de ces provisions exposerait la Compagnie à des difficultés de règlements des sinistres, impacteraient sa capacité à poursuivre son exploitation et porterait atteinte à son image.</p> <p>L'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie requiert de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'utilisation d'hypothèses et de jugements significatifs ainsi que la mise en oeuvre de techniques statistiques et actuarielles complexes.</p> <p>L'audit des provisions techniques est ainsi considéré comme un point clé de l'audit, eu égard à l'importance des montants en jeu.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <p>Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la Direction.</p> <p>Nos diligences comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques, 2. l'examen critique du modèle d'évaluation utilisé par la Direction afin de nous assurer que les provisions techniques ont été évaluées selon la méthode statistique conformément aux règles et méthodes comptables de la CICA-RE, 3. la validation des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie, 4. Nous avons fait appel à notre actuaire pour recalculer les montants déterminés par la Direction de la Compagnie, 5. Nous avons mis à l'épreuve la détermination des : <ul style="list-style-type: none"> • Provisions pour sinistres en suspens, • Provisions pour sinistres survenues mais non encore déclarés (Provisions IBNR), • Provisions pour sinistres à payer, • La charge de sinistre de compétence. 6. Nous avons circularisé les cédantes pour nous assurer de l'exhaustivité des sinistres survenues et déclarés, 7. Nous avons circularisé les rétrocessionnaires pour rapprocher les comptes et déterminer l'impact de leurs positions dans la détermination des provisions techniques, 8. Nous avons revu l'existence d'actifs financiers et immobiliers correspondants au niveau des provisions techniques, 9. Nous avons revu les contrôles sur la gouvernance incluant la participation aux réunions importantes qui font partie du processus d'approbation des charges de provisions techniques et, l'appréciation des analyses de la Direction et mis à l'épreuve les actions prises suite aux réunions. <p>Sur la base des diligences mises en oeuvre pour la validation des provisions techniques, nous estimons que les hypothèses et données utilisées par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, pour déterminer les provisions techniques sont comparables aux performances historiques et que les niveaux de provisions sont adéquats et appropriés en la circonstance.</p>

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>2. Créances détenues sur les Compagnies cédantes et rétrocessionnaires – et provisionnements</p> <p>Au 31 décembre 2024, l'encours des compagnies débitrices s'élève à un montant brut de 76 638 millions FCFA, provisionné à hauteur de 9 139 millions FCFA, soit un encours net de 67 499 millions FCFA, représentant 26% du total bilan-Actif.</p> <p>Les provisions sont constatées sur la base de la politique de provisionnement de la Compagnie et sur la base des travaux des services de recouvrement et de gestion des soldes.</p> <p>Les estimations de dépréciation de créances sur les cédantes font l'objet de jugements et d'hypothèses significatifs de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Compte tenu de l'importance des créances détenues sur les cédantes, courtiers et rétrocessionnaires dans les comptes de la CICA-RE et des difficultés éventuelles des cédantes à faire face à leurs obligations, l'audit de cette rubrique des états financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <p>Nous avons mis l'accent au cours de nos travaux d'audit sur la dépréciation des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et rétrocessionnaires, sur la revue des données et hypothèses retenues par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise.</p> <p>De manière spécifique, notre audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier le contrôle interne qui gouverne la constatation de ces créances, leur évaluation et la détermination de leur valeur de réalisation ; • Circulariser un échantillon représentatif et rapprocher les données extérieures avec celles de la CICA-RE ; • Mettre en œuvre les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour constater la dépréciation des créances ; • Tester un échantillon significatif des créances détenues sur les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, • Analyser et procéder au rapprochement des soldes de la balance avec les éléments probants ; • Vérifier les rapprochements périodiques de comptes effectués entre la CICA-RE et les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires ; • Analyser la cadence des recouvrements de créances restant dues et apprécier le niveau de provisionnement des créances au-delà d'une certaine période. • Sur la base des diligences mises en œuvre pour la validation des soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, nous estimons que les hypothèses et données utilisées par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, pour déterminer la charge de provisions y afférente, sont comparables aux performances historiques et que les soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires sont appropriés en la circonstance.

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
3. Dépôts espèces et sinistres au comptant	Travaux d'audit
<p>Les dépôts espèces sont constitués des retenues effectuées à la source par les compagnies cédantes en vue de faire face aux règlements de sinistres de moindre importance pour le compte de la CICA-RE conformément aux dispositions du code CIMA.</p> <p>Les sinistres au comptant représentent des avances faites au profit des assurés pour soutenir les cédantes.</p> <p>Au 31 décembre 2024, l'encours des dépôts espèces et sinistres au comptant s'élève à un montant brut de 50 021 millions FCFA, provisionné à hauteur de 508 millions FCFA, soit un encours net de 49 513 millions FCFA, soit 19 % du total bilan.</p> <p>Les dépôts espèces sont régis par les dispositions du code CIMA et s'imposent aux compagnies de réassurance sans qu'elles n'aient les moyens de leur gestion.</p> <p>Compte tenu de l'importance et la complexité de la tenue de ces montants, l'audit des dépôts espèces et sinistres au comptant est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>L'essentiel de nos tests a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une revue des contrôles régissant la génération des dépôts espèces et des sinistres y afférents ; • Circulariser les compagnies cédantes afin de s'assurer qu'elles sont en activité et ainsi confirmer les soldes de la CICA-RE dans leurs livres et les rapprocher avec les soldes de la Compagnie à l'arrêté des comptes ; • Analyser et procéder au rapprochement avec le solde de la balance ; • Vérifier l'exploitation des rapprochements périodiques de comptes entre la CICA-RE et les compagnies cédantes ; • Vérifier la correcte évaluation des créances à la suite des rapprochements périodiques entre les parties ; • Effectuer des tests analytiques de vraisemblance et de cohérence pour s'assurer de la réalité des soldes à l'arrêté des comptes ; • Vérifier que des provisions adéquates ont été constatées en cas de difficultés de la cédante à poursuivre son exploitation. <p>Nous estimons que les hypothèses et jugements utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables aux performances historiques et que les soldes des dépôts et sinistres au comptant sont appropriés en la circonstance.</p>

Points clés de l'audit				Traitement du point clé de l'audit
4. Placements et instruments financiers				Travaux d'audit
Les placements et instruments financiers s'analysent comme suit :				L'essentiel de nos tests sur les placements et instruments financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :
Montant en millions FCFA				<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons revu le contrôle interne régissant la comptabilisation des placements et instruments financiers.
Désignation	Montant brut	Provisions	Montant net	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons testé le modèle d'évaluation des provisions pour dépréciation des placements et instruments financiers ainsi que la pertinence des hypothèses et le bien fondé des jugements significatifs utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour évaluer les placements et instruments financiers.
Valeurs mobilières	44 238		44 238	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les titres de participation, nous avons obtenu les états financiers audités des entités dans lesquelles la CICA-RE a des participations pour apprécier leurs performances économiques et financières. Lorsque des états financiers audités ne sont pas disponibles, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment celles des entités comparables par secteur économique d'activité prenant en compte les données historiques de l'entité, le cas échéant.
Titres de participation	5 567	2 485	3 082	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titres de placement cotés, nous avons obtenu les valeurs boursières afin d'évaluer leur performance.
Titres de placement	4 269	1 160	3 109	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titres de placement non-cotés, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment la méthode d'évaluation d'entités comparables par secteur d'activité, pour apprécier leur performance et s'il y a lieu, de considérer la constitution de provision.
Dépôts à terme (DAT)	50 985	2 443	48 542	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les valeurs mobilières de placements, nous avons déterminé que ces valeurs n'avaient pas fait l'objet de moins-value durable pouvant justifier une dépréciation.
TOTAL	105 059	6 088	98 971	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les dépôts à terme, nous avons circularisé les banques de dépôts et avons validé ces dépôts sur la base des documents probants.
Au 31 décembre 2024, l'encours des placements et instruments financiers s'élève à un montant brut de 105 059 millions FCFA, pour une provision de 6 088 millions FCFA, soit un montant net de 98 971 millions FCFA, représentant 38% du total bilan Actif.				Nous estimons que les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables avec celles du marché, en accord avec les bonnes pratiques, et que les données clés pour estimer la valeur comptable des placements et instruments financiers, sont appropriées en la circonstance.
La CICA-RE a pris des participations dans certaines compagnies d'assurance et autres entités. La valeur de ces participations peut se déprécier selon les performances économiques et financières de ces cédantes et entités.				
Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise font appel à des jugements et hypothèses significatifs pour évaluer les titres de participation à l'arrêté des comptes.				
La CICA-RE a par ailleurs acquis des titres de placement dont certains sont soit cotés ou non cotés. Il se pose la problématique de la valorisation des titres non cotés à l'arrêté des comptes.				
Compte tenu de l'importance des placements et instruments financiers au bilan de la CICA-RE et des risques de dépréciation de leurs valeurs, l'audit des placements et instruments financiers est considéré comme un point clé de l'audit.				

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise vis-à-vis des états financiers annuels

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable des compagnies d'assurance et de réassurance de la zone CIMA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de la fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 Mai 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilités du Commissaire aux comptes vis-à-vis de l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA), nous exerçons notre jugement professionnel et gardons le scepticisme professionnel tout au long de la mission d'audit. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers qu'elles proviennent de la fraude ou qu'elles résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des diligences pour traiter ces risques et, obtenons des éléments probants suffisants et appropriés qui soutiennent le fondement de notre opinion. Le risque de non-détection d'anomalies significatives provenant de fraudes est plus élevé que celui résultant d'erreurs, puisque la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenons une compréhension du contrôle interne applicable à l'audit permettant de concevoir des diligences appropriées en la circonstance et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Evaluons le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites et des déclarations et informations données en annexes des états financiers par la Direction.

- Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par les Administrateurs du fondement comptable de continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, si une incertitude significative existe, due à des événements et conditions qui jettent un doute sérieux sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités.

Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention de l'utilisateur des états financiers dans notre rapport d'audit par référence à l'information relayée en annexe aux états financiers ou, si cette information est incomplète, de modifier notre opinion.

Nos conclusions sont basées sur les évidences obtenues à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions et événements futurs peuvent contraindre la Compagnie à arrêter la poursuite de ses activités.

- Evaluons la présentation générale, l'organisation et le contenu des états financiers, y compris les notes aux états financiers, et si les états financiers présentent les événements et transactions sous-jacents de sorte à leur donner une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise concernant, entre autres, le plan, l'étendue et l'exécution de l'audit, les faiblesses significatives d'audit y compris celles liées au contrôle interne identifiées au cours de l'audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration que nous avons satisfait aux exigences d'éthique relatives à l'indépendance et, les informons de toutes relations et autres sujets pouvant raisonnablement porter atteinte à notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde.

A partir des informations communiquées aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous relevons les points les plus significatifs identifiés lors de l'audit des états financiers de l'exercice sous revue qui sont ainsi considérés comme des points clés de l'audit. Nous présentons ces points dans notre rapport d'audit à moins que des dispositions légales ou réglementaires en disposent autrement ou lorsque, dans le cas extrême, nous décidions que le cas ne doit pas être présenté dans notre rapport d'audit en considération de conséquences adverses pouvant raisonnablement nuire à l'intérêt public.



II. VÉRIFICATIONS ET AUTRES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est de procéder aux vérifications et autres

informations spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalie significative dans les vérifications spécifiques et autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 13 juin 2025

Mansour GAYE

Managing Partner

Grant Thornton Sénégal



Grant Thornton
Rue Malenfant - Dakar
6^e Etage Immeuble Clairafrique
Tél.: +221 33 889 70 70



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de la CICA-RE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Compagnie, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Selon les dispositions du point 6 de l'article 21 de l'accord révisé le 10 octobre 2019 portant création de la CICA-RE, il s'agit des conventions ci-après :

- toute convention entre une société anonyme et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjoints ;
- toute convention à laquelle un Administrateur, un Directeur Général, un Directeur Général Adjoint est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;
- toute convention intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des Administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

Ces conventions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et avis doit en être donné aux Commissaires aux comptes qui présentent à l'Assemblée un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE SOUS REVUE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 entrant dans le cadre des conventions réglementées.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE SOUS REVUE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance, aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dakar, le 13 juin 2025

Mansour GAYE

Managing Partner

Grant Thornton Sénégal



V

ANNEXES



- **BILAN 2024**
- **COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 2024**
- **COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS 2024**
- **TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2024**
- **TABLEAU STATISTIQUE SUR 5 ANS (2020-2024) DES SOUSCRIPTIONS**
- **EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION AM BEST 2025**
- **EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION GCR 2025**
- **RESOLUTIONS DE LA 43^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	MONTANT BRUT 2024	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET 2024	MONTANT NET 2023
CHARGES IMMOBILISEES	198 247 395	173 810 444	24 436 951	48 873 902
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12 337 749 337	6 156 450 208	6 181 299 130	6 625 182 558
IMMEUBLES	6 561 170 179	1 750 754 385	4 810 415 794	4 930 034 383
MATERIEL, MOBILIER, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	5 029 810 634	4 013 297 970	1 016 512 664	965 448 241
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	404 087 774	392 397 852	11 689 922	9 205 314
IMMOBILISATIONS EN COURS	342 680 750		342 680 750	720 494 620
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	101 754 904 393	2 992 800 849	98 762 103 544	85 882 524 560
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	45 345 232 288	507 755 952	44 837 476 336	40 015 324 031
FONDS DE GARANTIE POOL ENERGIE ET AVIATION	459 346 815		459 346 815	449 193 160
SINISTRES AU COMPTANT PAYES	4 675 748 525		4 675 748 525	4 850 830 166
VALEURS MOBILIERES	44 237 831 280	-	44 237 831 280	36 203 542 331
PRETS	1 449 213 768		1 449 213 768	1 512 012 532
TITRES DE PARTICIPATION	5 566 893 326	2 485 044 897	3 081 848 429	2 831 889 439
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	20 638 391		20 638 391	19 732 901
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	114 290 901 124	9 323 061 500	104 967 839 625	92 556 581 020
PART DES RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
BRANCHES VIE	7 507 063 448		7 507 063 448	4 627 772 970
PROVISIONS MATHEMATIQUES	7 463 799 976		7 463 799 976	4 595 334 909
PROVISIONS DE SINISTRES	43 263 472		43 263 472	32 438 061
BRANCHES ELEMENTAIRES	27 768 448 196		27 768 448 196	21 309 704 796
PROVISIONS DE PRIMES	1 628 408 600		1 628 408 600	1 248 720 110
PROVISIONS DE SINISTRES	26 140 039 596		26 140 039 596	20 060 984 686
TOTAL PART DES RETROCESSIONNAIRES	35 275 511 644	-	35 275 511 644	25 937 477 766
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
COMPAGNIES DEBITRICES	76 638 493 261	9 139 041 240	67 499 452 021	57 932 507 362
ACTIONNAIRES	-	-	-	-
DEBITEURS DIVERS	337 076 285	-	337 076 285	192 754 687
COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)	2 094 656 143		2 094 656 143	1 954 421 589
TITRES DE PLACEMENT	4 269 040 756	1 159 895 605	3 109 145 151	3 622 706 642
CHEQUES ET COUPONS A ENCAISSER	-		-	-
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	50 954 661 751	2 443 180 407	48 511 481 344	52 204 017 576
CAISSE	30 451 666		30 451 666	25 405 091
TOTAL VALEURS REALISABLES OU DISPONIBLES	134 324 379 863	12 742 117 252	121 582 262 610	115 931 812 947
TOTAL GENERAL	283 890 792 631	22 065 178 752	261 825 613 879	234 425 871 734

PASSIF	MONTANT NET 2024	MONTANT NET 2023
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
CAPITAL SOCIAL	60 000 000 000	60 000 000 000
PRIME D'EMISSION	8 909 000 000	8 909 000 000
RESERVE LEGALE	6 858 060 370	5 857 510 504
RESERVES FACULTATIVES	22 738 098 896	17 333 150 102
RESERVES POUR CATASTROPHES		
REPORT A NOUVEAU		
TOTAL	98 505 159 266	92 099 660 606
RESERVES REGLEMENTEES		
RESERVES POUR FLUCTUATION DE CHANGE	413 559 525	
RESERVES POUR FLUCTUATION DE LA SINISTRALITE	2 517 051 361	2 517 051 361
TOTAL	2 930 610 886	2 517 051 361
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES		
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 532 831 442	1 262 662 480
DETTES A LONG ET MOYEN TERME		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	6 600 000	6 600 000
DETTES POUR POOL AVIATION AFRICAIN	33 121 347	37 252 176
DETTES POUR ESPECES DEPOSEES PAR LES RETROCESSIONNAIRES		
EN REPRESENTATION D'ENGAGEMENTS TECHNIQUES	2 030 297 302	2 034 751 592
TOTAL	3 602 850 091	3 341 266 248
PROVISIONS TECHNIQUES		
BRANCHES VIE	18 185 016 811	16 165 874 709
PROVISIONS MATHÉMATIQUES	14 909 138 104	12 709 961 883
PROVISIONS DE SINISTRES	3 275 878 707	3 455 912 826
BRANCHES ELEMENTAIRES	99 829 242 438	80 672 288 640
PROVISIONS DE PRIMES	13 754 106 232	15 922 187 559
PROVISIONS DE SINISTRES	86 075 136 206	64 750 101 081
TOTAL	118 014 259 249	96 838 163 349
DETTES A COURT TERME		
COMPAGNIES CREDITRICES	21 437 525 575	25 261 964 572
CREDITEURS DIVERS	3 056 771 152	1 925 537 295
COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)	2 982 182 922	2 436 729 642
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	-	-
TOTAL	27 476 479 649	29 624 231 510
RESULTAT (BENEFICE DE L'EXERCICE)	11 296 254 738	10 005 498 660
TOTAL GENERAL	261 825 613 879	234 425 871 734

COMpte d'EXPLOITATION GENERAL

Au 31 décembre 2024

DEBIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETRCEOEDÉES	OPERATIONS NETTES 2024	OPERATIONS NETTES 2023
I BRANCHES VIE (V)				
SINISTRES				
Sinistres réglés	3 482 959 159	1 746 019 765	1 736 939 394	1 003 624 415
à ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	3 275 878 707	43 263 472	3 232 615 235	3 423 474 765
à déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	3 455 621 979	32 438 061	3 423 183 918	2 997 537 890
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	3 303 215 887	1 756 845 176	1 546 370 711	1 429 561 290
COMMISSIONS ET COURTAGES	2 226 515 292	140 530 773	2 085 984 519	1 331 967 266
II BRANCHES NON VIE (NV)				
SINISTRES				
SSinistres réglés	49 600 459 514	3 635 823 867	45 964 635 647	38 808 970 388
à ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	86 075 136 206	26 140 039 596	59 935 096 610	44 689 116 395
à déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	65 988 951 404	20 093 538 824	45 895 412 580	39 391 116 712
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	69 686 644 316	9 682 324 639	60 004 319 677	44 106 970 071
COMMISSIONS ET COURTAGES	28 177 356 979	1 322 396 649	26 854 960 330	22 274 968 061
III AUTRES CHARGES (Pages 33 à 34)				
FRAIS DE PERSONNEL			7 261 923 340	6 969 494 347
IMPÔTS ET TAXES			14 807 176	15 066 293
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS			2 006 196 900	1 491 556 866
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS			536 747 774	485 946 117
FRAIS DIVERS DE GESTION			2 433 711 131	2 255 958 799
FRAIS FINANCIERS			170 725 852	836 272 547
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			1 118 903 409	872 422 973
TOTAL AUTRES CHARGES			13 543 015 582	12 926 717 942
RESULTAT : BENEFICE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE			14 286 727 185	14 862 876 509
TOTAL GENERAL			118 321 378 004	96 933 061 139

CREDIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETRCEOEEES	OPERATIONS NETTES 2024	OPERATIONS NETTES 2023
I BRANCHES VIE (V)				
PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	11 581 914 865	5 255 943 218	6 325 971 647	5 615 345 155
à ajouter : provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice	12 709 861 384	4 595 334 909	8 114 526 475	7 682 479 634
à déduire : provisions mathématiques à la clôture de l'exercice	14 909 138 104	7 463 799 976	7 445 338 128	8 114 626 974
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	9 382 638 145	2 387 478 151	6 995 159 994	5 183 197 815
II BRANCHES NON VIE (NV)				
PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	124 936 303 815	23 522 457 142	101 413 846 673	86 244 112 379
à ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	16 085 714 379	1 322 434 110	14 763 280 269	13 834 137 310
à déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	13 754 106 232	1 628 408 600	12 125 697 632	14 673 467 449
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	127 267 911 962	23 216 482 652	104 051 429 310	85 404 782 240
III PRODUITS FINANCIERS			7 273 577 526	6 345 081 084
INTERETS BANCAIRES			2 829 716 731	2 576 059 895
INTERETS DES PRETS ET AUTRES REVENUS			3 669 909 976	3 250 404 495
INTERETS SUR DEPOTS ESPECES			773 950 819	518 616 694
IV AUTRES PRODUITS			1 211 174	
PRODUITS ACCESSOIRES			1 211 174	
TOTAL III + IV			7 274 788 700	6 345 081 084
TOTAL GENERAL			118 321 378 004	96 933 061 139

COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS

DEBIT	2024	2023
Pertes sur exercices antérieurs	1 201 349	29 021 697
Dotations aux provisions HE	3 882 075 493	5 152 604 433
Pertes de change	529 029 851	689 059 024
Autres pertes exceptionnelles	207 634 153	425 687 332
Résultat avant impôts	11 997 743 110	10 012 525 433
Impôts/société (Succursale Tunis 2022-2023-2024)	701 488 372	7 026 773
Bénéfice net de l'exercice	11 296 254 738	10 005 498 660
TOTAL	16 617 683 956	16 308 897 919

CREDIT	2024	2023
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	14 286 727 185	14 862 876 509
Profits sur exercices antérieurs	13 326 874	21 120 404
Reprises de provision HE	2 104 417 594	11 271 035 511
Profits de change	202 896 834	264 464 945
Autres profits exceptionnels divers	10 315 469	33 332 550
TOTAL	16 617 683 956	16 308 897 919

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN FCFA

ÉLÉMENTS	2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat avant Produits & charges financiers, impôts et éléments exceptionnels	7 183 875 511	9 354 067 972
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
+ Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (sauf celles portant sur l'actif circulant)	384 108 231	1 559 667 243
- Reprises sur provisions	(300 507 147)	(352 673 399)
= Résultat brut d'exploitation	7 267 476 595	10 561 061 816
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (r B.F.R.E.) :		
- Variation des créances d'exploitation	(18 675 973 198)	(11 224 753 917)
+ Variation des dettes d'exploitation	19 427 106 290	16 320 562 470
= Flux net de trésorerie d'exploitation	8 018 609 687	15 656 870 369
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :		
- Frais financiers	(170 725 852)	(836 272 547)
+ Produits financiers	7 273 577 526	6 345 081 084
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	(5 321 429 218)	(6 303 399 259)
+ Produits exceptionnels liées à l'activité	2 330 956 771	1 446 021 410
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	12 130 988 914	16 308 301 057
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	(12 456 358 976)	(13 648 175 113)
+ Réductions d'immobilisations financières	0	0
+ / - Variation des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations	237 880 405	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(12 218 478 571)	(13 648 175 113)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation du capital	0	0
- Réduction de capital	-	-
- Dividendes versés	(3 600 000 000)	(3 000 000 000)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(3 600 000 000)	(3 000 000 000)
VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C)	-3 687 489 657	-339 874 056
+ Trésorerie d'ouverture	52 229 422 667	52 569 296 723
= Trésorerie de clôture	48 541 933 010	52 229 422 667

**REPARTITION PAR FORME D'ACCEPTATION ET PAR ZONE
EXERCICE COMPTABLES 2019 À 2024**
(Chiffres en millions de FCFA)

EXERCICE	BRANCHE	ZONE CIMA						ZONE HORS CIMA AFRIQUE			ZONE HORS CIMA HORS AFRIQUE			TOTAL GENERAL
		LEGALES	TRAITES	CL 1F	FAC.CONV	FAC. LEGALES	TOTAL	C. TRAITES	FACULT.	TOTAL C.	TRAITES	FACULT.	TOTAL	
2019	NON-VIE	6 844	4 071		9 406		20 320	5 136	6 041	11 177	19 187	5 975	25 162	56 659
	VIE	3 110	2 329		691		6 130	989	20	1 009	0		0	7 139
	TOTAL	9 954	6 399		10097		26450	6 125	6 061	12 186	19 187	5 975	25 162	63 798
2020	NON-VIE	4 828	3 518	25 606	6 464		40 417	6 023	6 510	12 533	16 560	10 322	26 882	79 832
	VIE	1 131	1 748	3 260	139		6 278	840	66	906	24	0	24	7 208
	TOTAL	5 958	5 266	28 867	6 603		46 695	6 863	6 576	13 438	16 584	10 322	26 906	87 040
2021	NON-VIE	8 852	2 247	13 854	6 105	8 275	39 334	6 393	8 241	14 634	22 376	13 660	36 037	90 004
	VIE	1 657	1 978	2 730	400	115	6 880	-37	47	11	0	0	0	6 891
	TOTAL	10 509	4 225	16 585	6 505	8 390	46 214	6 356	8 288	14 644	22 376	13 660	36 037	96 895
2022	NON-VIE	9 425	2 391	14 336	9 122	9 841	45 116	6 567	7 136	13 703	24 667	13 634	38 301	97 120
	VIE	3 390	1 946	2 101	254	132	7 823	20	35	55	0	968	968	8 846
	TOTAL	12 816	4 337	16 438	9 375	9 973	52 939	6 587	7 171	13 758	24 667	14 601	39 268	105 965
2023	NON-VIE	11 297	2 525	15 127	7 998	12 952	49 900	9 164	6 428	15 592	30 824	11 632	42 456	107 948
	VIE	2 650	3 175	2 771	233	118	8 946	169	55	224	0	468	468	9 637
	TOTAL	13 947	5 699	17 898	8 231	13 070	58 845	9 334	6 483	15 816	30 824	12 100	42 924	117 585
2024	NON-VIE	11 658	2 660	17 037	11 083	13 821	56 259	12 201	6 129	18 331	39 231	11 116	50 346	124 936
	VIE	2 635	3 753	3 076	444	188	10 096	1 357	53	1 409	-24	100	77	11 582
	TOTAL	14 296	6 413	20 113	11 527	14 008	66 355	13 558	6 182	19 740	39 207	39 207	50 423	136 518



LONDRES, 2 Avril 2025 -- **AM Best** a affirmé la notation de solidité financière de B+ (Bonne) et la notation de crédit émetteur à long terme de bbb- (Bonne) de la Compagnie Commune de Réassurance des États Membres de la CIMA (CICA-RE) (Togo). Les perspectives de ces notations de crédit (notations) sont stables.

Ces notations reflètent la force bilancielle de la CICA-RE, qu'AM Best qualifie de très solide, ainsi que sa performance opérationnelle adéquate, son profil de marché neutre et sa gestion des risques d'entreprise marginale.

La force bilancielle de la CICA-RE est étayée par sa capitalisation ajustée aux risques, qui était au niveau le plus fort à la fin de l'année 2024, telle que mesurée par le Best's Capital Adequacy Ratio (BCAR, ou ratio de suffisance de capital de Best). AM Best s'attend à ce que la capitalisation ajustée aux risques de la CICA-RE reste confortablement au-dessus du minimum requis pour que le BCAR soit évalué au niveau le plus fort, avec une marge de capitaux propres suffisante pour absorber les risques de souscription découlant des plans de croissance de la compagnie. L'évaluation de la force bilancielle de la CICA-RE tient également compte de sa bonne flexibilité financière, démontrée par des levées de fonds réussies auprès d'actionnaires existants et nouveaux, et qui ont permis d'augmenter le capital libéré à hauteur de 60 milliards XOF (101 millions USD) à la fin de l'année 2023. La CICA-RE détient un portefeuille d'investissement bien diversifié par type d'actifs et par pays ; cependant, les actifs sont concentrés dans la région de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), ce qui expose le bilan de la société à des risques économiques, politiques et financiers élevés.

La CICA-RE affiche un historique de performance opérationnelle satisfaisante, illustré par un rendement moyen pondéré des capitaux propres de 9 % sur cinq ans (2019-2023). Au cours de cette période, la société a enregistré une solide performance technique, soutenue par de solides bénéfices techniques du segment non-vie, illustrés par un ratio combiné moyen pondéré de 92 % sur cinq ans (calculé par AM Best), complétés par des contributions positives du segment vie. Les résultats de la CICA RE ont été renforcés par un bon rendement des investissements, mis en évidence par un rendement net moyen pondéré sur cinq ans (y compris les gains/pertes latents) de 5 %. AM Best s'attend à ce que la compagnie maintienne une performance technique solide, complétée par de bons revenus d'investissement.

L'évaluation du profil de marché neutre de la CICA-RE reflète la solide position de la compagnie dans la région de la CIMA, où son profil est étayé par des cessions obligatoires sur les activités de réassurance et d'assurance directe, ainsi que par des relations directes établies avec les cédantes locales. Les Primes Emises Brutes (PEB) de la CICA-RE ont fortement progressé ces dernières années, avec un taux de croissance moyen pondéré sur cinq ans de 17 %.

Cette croissance a été soutenue par les révisions de la structure des cessions légales dans la zone CIMA en 2020 et par l'expansion des activités de la compagnie au niveau régional (Afrique Hors CIMA) et international. En 2023, la compagnie a généré 50 % de ses PEB dans la région de la CIMA, incluant les affaires des cessions légales, le reste des activités découlant d'affaires conventionnelles réalisées sur le marché ouvert en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. L'évaluation prend en compte la bonne diversification de la CICA-RE par secteurs d'activités et par type de produits, ainsi que sa petite taille par rapport aux normes mondiales, avec des PEB de 118 milliards de francs CFA (198 millions de dollars US) en 2023.

Ce communiqué de presse concerne des notations de crédit qui ont été publiées sur le site d'AM Best. Pour toute information sur les notations présentées dans ce communiqué et dans les autres documents pertinents, ainsi que pour obtenir les coordonnées du bureau responsable de l'émission de chacune des notations individuelles mentionnées dans le présent communiqué, veuillez consulter la page web d'AM Best consacrée à la **récente activité de notation**. Pour de plus amples informations concernant l'utilisation et les limites des avis sur les notations de crédit, veuillez consulter le **Guide des notations de crédit de Best**. Pour plus d'informations sur le bon usage des notations de crédit de Best, des évaluations de performance de Best, des évaluations préliminaires de crédit de Best et des communiqués de presse de Best, prière de consulter le **Guide pour un bon usage des notations et évaluations de Best**.

AM Best est une agence mondiale de notation de crédit, un éditeur de presse et un fournisseur d'analyses de données, spécialisé dans le secteur de l'assurance. Basée aux États-Unis, la société est présente dans plus de 100 pays et possède des bureaux régionaux à Londres, Amsterdam, Dubaï, Hong Kong, Singapour et Mexico. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.ambest.com.

Copyright © 2024 A.M. Best Rating Services, Inc. et/ou ses filiales. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Fleur Ngassa
Analyste Financière
+44 20 7397 0295
fleur.ngassa@ambest.com

Ghislain Le Cam, CFA, FRM
Directeur Senior, Pôle Analytique
+44 20 7397 0268
ghislain.lecam@ambest.com

Christopher Sharkey
Directeur Associé, Relations Publiques
+1 908 882 2310
christopher.sharkey@ambest.com

Al Slavin
Spécialiste Senior, Relations Publiques
+1 908 882 2318
al.slavin@ambest.com

Source AM BEST



RATING ANNOUNCEMENT

GCR affirms Joint Reinsurance Company of Member States of CIMA's international and national scale financial strength ratings of BB+ and AAA_(IG); Outlooks Stable

Rating action

Ebene, 22 August 2025 – GCR Ratings (GCR) has affirmed Joint Reinsurance Company of Member States of CIMA's (CICA-RE, the reinsurer) international scale financial strength rating of BB+, with a Stable Outlook. The national scale financial strength rating has also been affirmed at AAA_(IG), with the Outlook maintained as Stable.

Rated Entity	Rating class	Rating scale	Rating	Outlook/Watch
Joint Reinsurance Company of Member States of CIMA	Financial strength	International	BB+	Stable Outlook
	Financial strength	National	AAA _(IG)	Stable Outlook

Rating rationale

The affirmations of CICA-RE's financial strength ratings reflect high member penetration in the CIMA zone, preferential treatment as well as a strong track record of performance in line with the establishing charter. Furthermore, solid risk-adjusted capitalisation and healthy liquidity, supported by a competitive and stable earnings profile, support an adequate execution of the mandate. These strengths are offset by moderations in premiums from India and other higher-rated markets outside African jurisdictions, diluting the strength of the operating environment assessment.

The operating environment assessment decreased materially, following decreased premium participation of higher-rated countries. Gross written premium (GWP) weighted contributions of higher-rated countries such as India decreased to 5.6% of total premiums in 2024 (2023: 11.8%, 2022: 17.4%), reducing the weighted average country and sector risk assessments. In this respect, the ratings are sensitive to the risk profile of the countries from which business is derived and from which financial assets are domiciled.

CICA-Re's GWP contribution remains highly influenced by legal cessions, with CIMA countries contributing 48.6% of total GWP in 2024. The reinsurer experienced a 16.1% increase in GWP in 2024, with 12.8% growth derived from the CIMA zone. This was complemented by a 24.8% growth from the African non-CIMA zone as part of their strategy to diversify into this region, considered high growth potential with low risk in select markets. Insurers within the CIMA region receive technical assistance from CICA-Re as part of its primary mandate. This is considered satisfactory to the needs of the market. However, the reinsurer and the insurance market would benefit from increased product diversification and development as well as participation in development-related exposures. By engaging in these areas, CICA-Re could diversify its portfolio and enhance its role in

supporting sustainable development. This approach would align with global trends towards environmental sustainability and social responsibility, further strengthening the reinsurer's market position.

CIMA

Membership strength and diversity was maintained despite the exit of the West African Development Bank (BOAD) and African Solidarity Fund (FSA) from CICA-Re's shareholding, which was mitigated by the African Development Bank's (AfDB) continued shareholding at a significantly higher weighting. Currently, the African Development Bank (AfDB)'s very strong credit profile uplifts the low average credit profiles of CIMA member states. The number and institutional strength of key shareholders (representing twelve governments of the CIMA zone) is regarded as safeguarding the reinsurer's preferred position in the CIMA region while other financial institutions, such as the AfDB, are likely to consolidate the status of the reinsurer in other jurisdictions. The BOAD and the FSA, as part of their investment strategies, have been expected to exit CICA-Re's shareholding in the medium term and may limit CICA-Re's ability to attract further business in the African region. As such, the reinsurer's ability to maintain profit-driven diversification outside the CIMA zone, while adequately fulfilling its mandate in the CIMA region remains a key rating factor.

Capitalisation remained strong, driven by healthy internal capital generation maintained over the last three years, with dividend payments controlled to c.35% of net income. Although sufficiently provisioned and considered within regional best practice norms, premium receivables aged above 180 days remain elevated, with more than 75% of receivables aged less than 360 days. The capital base progressed to XOF112.7bn (USD178.9m) as of 31 December 2024 (31 December 2023: XOF104.6bn; USD177.6m), relatively aligning to increases in aggregate risks as the reinsurer maintains a growth strategy in CIMA and African markets. In this respect, the reinsurer maintained a GCR capital adequacy ratio (CAR) of around 3.0x over the last three years.

The reinsurer's liquidity profile remained strong, with a historically conservative investment strategy focused on cash, short-term deposits and government securities. The investment strategy included further diversification to local and foreign government securities remaining each at c.21% as of 31 December 2024 with the introduction of higher-rated securities from the governments of France, Saudi Arabia, USA, and other supranational entities. Additionally, CICA-RE's liquidity metrics are anchored by sizeable deposit amounts lodged with cedants (2024: XOF44.8bn, 2023: XOF40.0bn, 2022: 38.0bn), available to offset claims as per regulations. As a result, the GCR liquidity ratio remained stable at c.1.7x over the past four years.

Despite a deterioration in the claims experience, earnings improved slightly due to an improvement in investment income. The CIMA region has a historically good claims experience, which came under pressure from the recent regularisation of claims reporting. Regional claims were also worsened by large claims in Cameroon, Burkina Faso and Côte D'Ivoire. The African non-CIMA zone also experienced an increase in claims due to natural catastrophes registered in Dubai (floods), Mauritius (cyclone Belal), and Philippines (typhoon Carina). As a result, the overall net claims ratio increased to 55.4% in 2024 from 50.3% in 2023, compared to 51.6% in 2022. The net commission and net operating expenses ratios remained stable at 26.1% and 11.0% in 2024, respectively (2023: 26.1% and 13.3% respectively). The underwriting profit decreased by 11.1% to XOF9.4bn in 2024 from XOF9.3bn in 2023, translating into a lower underwriting margin of 7.5% in 2024 (2023: 10.3%). Positively, the new investment policy implemented in 2022 continued to provide growth in

realised investment income with 8.6% registered in 2024, from 23.8% and 30.2% in 2023 and 2022 respectively. Resultantly, net profit increased by 12.9% to XOF11.3bn in 2024 (2023: XOF10.0bn, 2022: XOF8.2bn), translating into a sustained improvement in return on revenue to 10.5% in 2024 (2023: 10.9%, 2022: 9.5%). We expect the combined ratio to be maintained at current ranges of around 90% in the next 12 to 18 months, supported by premium growth, although sensitive to high claiming trends and higher commission costs in external African markets. Therefore, CICA-RE's ability to sustain the current improvement in underwriting and net profitability represents another key rating consideration.

Outlook statement

The Stable Outlook reflects GCR's view that the reinsurer will maintain current earnings, anchored by planned increased exposure to more profitable CIMA zone markets. As a result, the entity could sustain accumulation of capitalisation and liquidity buffers necessary to absorb pressures due to business growth and high receivables exposures. In this respect, the GCR CAR and liquidity ratios are expected to be consolidated around 3.0x and 1.7x, respectively. Furthermore, we expect the operating environment and business profile to largely remain unchanged in the next 12 to 18 months.

Rating triggers

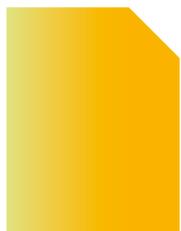
The national scale rating is at its ceiling and the upside on the international scale rating is limited, given the material decrease in the operating environment. GCR could downgrade the ratings based upon a deterioration in earnings or asset quality that compresses liquidity and solvency metrics below 1.7x and 3.0x, respectively. Although there is implied volatility from the reinsurer's country diversification strategy, negative rating action could also be triggered by further dilution of the operating environment due to increased exposures to weaker-rated countries. The ratings could also be downgraded if there is weakening in membership diversification from the ongoing restructuring of shareholding.

Analytical contacts

Primary analyst Ebene, MU	Vinal Ramdenee VinalR@GCRratings.com	Senior Analyst +230 428 2690
Secondary analyst Ebene, MU	Khadijah Dawood KhadijahD@GCRratings.com	Senior Analyst: Insurance +230 428 2690
Committee chair Johannesburg, ZA	Godfrey Chingono GodfreyC@GCRratings.com	Senior Analyst: Insurance +27 11 784 1771

Related criteria and research

- Criteria for the GCR Ratings Framework, May 2024
- Criteria for Rating Supranational Institutions, May 2024
- Criteria for Rating Insurance Companies, May 2024
- GCR Ratings Scales, Symbols & Definitions, May 2023
- GCR Country Risk Scores, August 2025
- GCR Insurance Sector Risk Scores, March 2025



43^{ème}

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

20 JUIN 2025

BAMAKO (REPUBLIQUE DU MALI)

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Relative à l'approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes (exercice 2024)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et les conventions réglementées approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Relative à l'affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à onze milliards deux cent quatre-vingt-seize millions deux cent cinquante-quatre mille sept cent trente-huit (11 296 254 738) FCFA, décide de l'affecter comme suit :

Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	1129 625 474 FCFA
Réserve facultative	6 416 629 264 FCFA
Bénéfice à distribuer (35,98 %)	3 750 000 000 FCFA
Total	11 296 254 738 FCFA

Le montant de dividende par action est fixé à 62 500 FCFA.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Relative à l'indemnité de fonction des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire l'enveloppe de cinq cent vingt-quatre millions neuf cent quarante mille (524 940 000) FCFA, au titre de l'indemnité de fonction des Administrateurs à effet du 1^{er} janvier 2025, à charge pour le Conseil d'en assurer la répartition.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Relative à l'élection d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 21.1 de l'Accord Révisé le 21 septembre 2022 portant création de la Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA (CICA-RE), élit monsieur FLEJOU Frédéric en qualité d'Administrateur pour un mandat trois (03) ans à compter du 21 juin 2025 jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

relative aux dates et lieux des prochaines Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur invitation de l'Etat Gabonais marque son accord pour l'organisation de la 44^{ème} Assemblée Générale Ordinaire Libreville, la 43^{ème} s'étant tenue à Bamako.

En conséquence, la 45^{ème} Assemblée Générale Ordinaire sera organisée à Dakar (République du Sénégal), sous réserve d'une invitation officielle des Autorités de ce pays.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Relative à la motion de remerciement

L'Assemblée Générale Ordinaire exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de la République du Mali pour l'accueil, l'hospitalité et toutes les facilités qui lui ont permis de tenir avec succès sa 43^{ème} réunion à Bamako.

L'Assemblée Générale Ordinaire demande à son Président de transmettre, par l'intermédiaire des Autorités compétentes, au Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple Malien, sa gratitude pour le soutien apporté à la CICA-RE et pour la généreuse manifestation de fraternité et d'amitié à l'endroit des participants venus des divers pays.

Cette résolution est mise voix et approuvée à l'unanimité.

43^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



BAMAKO (REPUBLIQUE DU MALI)



Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances

Allocution du DG de la CICA-RE



Allocution du Gouverneur de Bamako



Prestation des artistes



Remise des attestations aux participants par le Gouverneur de Bamako



Remise des attestations aux participants par le DG



Remise des attestations aux participants par le DG



Remise des attestations aux participants par le DG



Echanges entre la PCA, le Gouverneur de Bamako et le DG



Photo d'ensemble avec le Gouverneur et le Directeur des Opérations Vie.





**Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances**
